Plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005 – 2008

Photographie Michel Chevroulet, Neuchâtel

Neuchâtel, le 11 janvier 2005

Alfred Strohmeier et Patrick Wagner, rédacteurs
au nom du Rectorat de l'Université
avec corrections V1 au 24 janvier 2005

Table des matières

RÉSUMÉ **5**

NOTES POUR LE LECTEUR **7**

1. PRÉAMBULE **9**

1.1. PROCÉDURE SUIVIE 9
1.1.1. Bases légales *9*
1.1.2. Calendrier de réalisation *9*
1.2. MISSIONS DE L'UNIVERSITÉ 10
1.3. LIGNES DE FORCE 11
1.3.1. Création d'une Maison d'Analyse des Processus Sociaux (MAPS) *11*
1.3.2. Renforcement de la microtechnique *11*
1.3.3. Renforcement du pôle de biologie végétale (PRN) *12*
1.3.4. Réussir le passage au système de Bologne *12*
1.3.5. Gestion de l'Université *12*
1.3.6. Bâtiments *13*
1.4. OBJECTIFS ET MESURES POUR LA PÉRIODE 2005 – 2008 13
1.4.1. Objectifs généraux *13*
1.4.2. Enseignement et étudiants *15*
1.4.3. Recherche *19*

2. VISION SCIENTIFIQUE **20**

2.1. INTRODUCTION 20
2.1.1. Collaborations avec des institutions de la région *20*
2.2. FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES 20
2.3. FACULTÉ DES SCIENCES 22
2.4. FACULTÉ DE DROIT 23
2.5. FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES 23
2.6. FACULTÉ DE THÉOLOGIE 24

3. OFFRE DE FORMATION **26**

3.1. INTRODUCTION 26
3.2. FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES 26
3.2.1. Bachelors of Arts – dès la rentrée 2005 ..... *26*
3.2.2. Masters of Arts – dès la rentrée 2007 ..... *26*
3.3. FACULTÉ DES SCIENCES 27
3.3.1. Bachelors of Science *27*
3.3.2. Masters of Science *27*
3.4. FACULTÉ DE DROIT 28
3.4.1. Bachelors *28*
3.4.2. Masters *28*
3.5. FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES 29
3.5.1. Bachelors *29*
3.5.2. Masters *29*
3.5.3. Doctorats *30*
3.5.4. Certificats et diplômes complémentaires *30*
3.6. FACULTÉ DE THÉOLOGIE 30

4. PLANIFICATION DES POSTES DE PROFESSEUR ET DE L'OFFRE DE FORMATION **31**

4.1. INTRODUCTION 31
4.1.1. Considérations du rectorat *31*
4.1.2. Tableaux synthétiques de la planification des postes de professeur 2004 - 2008 ..... *32*
4.1.3. Mise en relation des coûts directs et du taux d'encadrement *34*
4.1.4. Taille et dynamique des filières d'études *37*
4.2. FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES 39
4.2.1. Nombre minimum de professeurs par pilier *39*
4.2.2. Taux d'encadrement *39*
4.2.3. Nombre minimum d'étudiants *40*
4.2.4. Diagnostic *40*

4.2.5. Dynamique du changement ... *40*
4.2.6. Indications complémentaires du rectorat ... *40*
4.2.7. Offre de formation au niveau du bachelor ... *41*
4.3. FACULTÉ DES SCIENCES ... 41
4.3.1. Enseignement et nombre d'étudiants au niveau du bachelor ... *41*
4.3.2. Filières d'études et nombre d'étudiants au niveau du master ... *42*
4.3.3. Planification des postes de professeur ... *42*
4.4. FACULTÉ DE DROIT ... 43
4.4.1. Contexte et analyse de la situation ... *43*
4.4.2. Proposition de la Faculté ... *44*
4.5. FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ... 45
4.5.1. Contexte ... *45*
4.5.2. Objectifs ... *46*
4.6. FACULTÉ DE THÉOLOGIE ... 47

5. CADRE FINANCIER ... 48

5.1. EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS ... 48
5.1.1. Comptes 1993 – 2003 : évolution des charges et des revenus ... *48*
5.2. PRINCIPES BUDGÉTAIRES ... 49
5.2.1. De l'enveloppe budgétaire « charge brute » à une enveloppe « charge nette » ... *49*
5.2.2. Dépenses en équipements informatiques ... *50*
5.2.3. Taxes d'étudiants ... *50*
5.3. PLAN FINANCIER ... 51
5.3.1. Charges ... *51*
5.3.2. Revenus ... *52*
5.3.3. Excédents de charges du compte de fonctionnement ... *52*

6. ABRÉVIATIONS ... 53

6.1. PAR DOMAINE ... 53
6.1.1. Université de Neuchâtel ... *53*
6.1.2. Hautes écoles universitaires ... *54*
6.1.3. Institutions officielles ... *54*
6.1.4. Autres abréviations ... *55*
6.2. PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ... 55

Résumé

L'Université en chiffres

L'Université de Neuchâtel, la plus petite université suisse, est constituée de cinq facultés : Faculté des lettres et sciences humaines, Faculté des sciences, Faculté de droit, Faculté des sciences économiques et Faculté de théologie. Elle ne possède pas de Faculté de médecine. Environ 3'300 étudiants fréquentent l'Université de Neuchâtel, ce qui correspond à 3% des effectifs des universités suisses. 134 professeurs (professeurs ordinaires et extraordinaires, directeurs de recherche et professeurs assistants) exercent leur fonction à l'Université de Neuchâtel et celle-ci emploie l'équivalent d'environ 820 personnes à plein temps.

Les dépenses annuelles de l'Université de Neuchâtel s'élèvent à environ CHF 120 millions. Un tiers est à la charge du canton. Un tiers est constitué des subventions fédérales et des contributions des autres cantons pour leurs étudiants ressortissants. Un tiers est couvert par des fonds de recherche et mandats acquis par les professeurs.

Défis

Le paysage universitaire suisse change rapidement et des défis majeurs en résultent pour l'Université.

Depuis l'année 2000, la Loi fédérale d'aide aux universités prévoit que les subventions fédérales peuvent être réduites ou supprimées si une université ne possède pas un système d'assurance qualité reconnu. L'Université de Neuchâtel doit donc mettre en place un système d'assurance qualité, conçu comme un instrument de pilotage. En priorité, il s'agira d'évaluer systématiquement les cours et régulièrement les plans d'études. L'évaluation de la qualité de la recherche des instituts et des professeurs permettra d'attribuer les moyens de façon ciblée. L'accroissement de la qualité et de l'efficacité des services, tels le service académique, les bibliothèques et l'informatique, est un objectif constant.

Avant la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne, la plupart des étudiants obtenaient un seul titre, une licence ou un diplôme, et seulement quelques-uns s'engageaient dans un doctorat. Avec cette réforme, les études doivent s'organiser en trois niveaux : bachelor de 3 ans environ, master de 2 ans environ, puis doctorat. La mise en place de cette nouvelle organisation des études représente un grand effort pour l'Université. Il faut redéfinir tous les plans d'études. A la place d'une seule inscription et d'un seul titre, il faudra inscrire les étudiants deux fois et leur délivrer deux titres. Encore faut-il réussir à les attirer à Neuchâtel pour y faire un master. De plus, un master attractif devient une condition indispensable pour recruter d'excellents doctorants, dont les contributions sont fondamentales pour une recherche vivante. Ces doctorants évolueront dans le cadre d'écoles doctorales, qui restent à créer et qui constituent une des priorités du Fonds national de la recherche scientifique.

La Conférence des recteurs des universités suisses veut garantir la qualité de l'enseignement. Elle estime qu'un enseignement de qualité doit réunir un nombre minimum de professeurs et d'étudiants, et le nombre d'étudiants par professeur ne doit pas excéder certaines limites. Elle a exprimé ces contraintes numériquement par : trois professeurs au moins doivent consacrer l'essentiel de leur temps à une filière d'études, le nombre d'étudiants débutant dans une filière doit être d'au moins 20 étudiants, et le nombre total d'étudiants par professeur devrait être d'environ 25 en sciences et de 40 dans les autres disciplines. En raison de ce qui précède, le rectorat a étudié en détail la planification des postes de professeur, et des propositions y relatives figurent dans le document.

Selon la nouvelle Loi fédérale dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2008, les subventions fédérales ne seront plus calculées en fonction des dépenses de l'Université et de la force financière du canton hôte, mais en tenant compte seulement des coûts standard par étudiant au niveau national. Si, pour une discipline, le coût standard à l'Université de Neuchâtel est plus élevé que le niveau national, la différence sera entièrement à la charge du Canton de Neuchâtel. Il est bien clair que l'absence d'effet de masse induit des coûts standard unitaires défavorables dans une petite université.

Objectifs et mesures proposés

L'objectif du plan d'intentions est d'amorcer la mutation de l'Université de Neuchâtel dans une évolution qui devrait s'étendre sur la période 2005 à 2015, comme prévu par la Conférence des

recteurs des universités suisses. Pour conserver son niveau d'excellence, l'Université doit peu à peu s'approcher des critères de qualité esquissés ci-dessus et s'atteler à maîtriser les coûts standard. Dans cette perspective, une certaine concentration des moyens est nécessaire : on abandonnera donc quelques disciplines, et on accordera à d'autres les moyens additionnels nécessaires à leur pérennité, voire à leur renforcement.

Le rectorat propose une série d'objectifs et de mesures qui mènent l'Université de façon décidée sur le chemin du renouvellement. La mise en œuvre de ces mesures prendra du temps et provoquera des changements substantiels dans les habitudes.

Les lignes de force des objectifs et mesures sont les suivantes :

Création d'une Maison d'Analyse des Processus Sociaux (MAPS) : l'Université de Neuchâtel crée un pôle national de compétence intégré, axé thématiquement sur la circulation des personnes, des richesses, des services et des connaissances.

Renforcement de la microtechnique : l'Université de Neuchâtel est un partenaire fort du pôle de recherche suisse d'envergure internationale en nanosciences et microtechnologies sur les deux sites de Neuchâtel et de l'EPFL.

Renforcement du pôle de biologie végétale : l'Université de Neuchâtel soutient le pôle national de recherche "Survie des plantes" dans ses efforts de réunir dans une même équipe des compétences uniques allant de la chimie des produits naturels à la description des écosystèmes.

Réussir le passage au système de Bologne : l'Université de Neuchâtel maintient et promeut un haut niveau de qualité de l'enseignement aussi bien dans la formation de base (bachelors) que dans la formation avancée (masters et masters spécialisés). L'Université de Neuchâtel tire pleinement profit de son rôle d'Université de proximité, d'une part, et de sa renommée scientifique dans une série de spécialités, d'autre part.

Gestion de l'Université : l'Université de Neuchâtel se dote des instruments nécessaires à une gestion efficace et moderne. Elle introduit un système d'assurance qualité qui englobe l'enseignement, la recherche et les services.

Bâtiments : l'Université a besoin d'un bâtiment additionnel pour grouper dans un espace cohérent ses activités en sciences humaines et sociales. Ses étudiants doivent pouvoir disposer de logements en nombre suffisant et à un prix abordable.

Dans l'ensemble des mesures proposées est implicitiment inclus le triple objectif suivant : développer la recherche en sciences humaines, assurer et contribuer à la relève académique, et attirer d'excellents professeurs.

Moyens

Réformer en profondeur une institution de la taille de l'Université en réalisant le plan d'intentions exige des moyens supplémentaires. La Confédération a promis un certain soutien pour améliorer l'encadrement dans les sciences humaines. Pendant la phase d'introduction, elle contribuera aussi aux coûts générés par la mise en œuvre de la réforme de Bologne et la mise en place d'un système d'assurance qualité, mais seulement si le Canton fait un effort d'égale importance. L'Université compte sur le Canton pour l'aider à absorber ces coûts additionnels et pour améliorer le parc immobilier. Si le Canton confie de nouvelle tâches à l'Université, leur financement devra être assuré par des moyens additionnels.

« C'est déjà une importante et nécessaire preuve de sagesse et de pénétration que de savoir quelles questions on doit raisonnablement poser. »

« Es ist schon ein grosser und nötiger Beweis der Klugheit oder Einsicht, zu wissen, was man vernünftigerweise fragen solle."

Immanuel Kant, *Critique de la raison pure* A 58/B 82.

Notes pour le lecteur

Ce document est le plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel. Il a été soumis au Sénat le 15 décembre 2004 et le 18 janvier 2005, et au Conseil de l'Université le 16 décembre 2004 et le 20 janvier 2005. Il a été élaboré par le rectorat et il est transmis au Conseil d'Etat par le Conseil de l'Université accompagné de son avis.

Le plan d'intentions est accompagné d'un rapport annexe appelé « Présent et futur de l'Université de Neuchâtel ».

Le plan d'intentions et le rapport annexe, et le cas échéant des documents complémentaires, se trouvent en ligne sur le site WEB :

- http://www.unine.ch/plan-d-intentions

Les objectifs et mesures à prendre proposés par le rectorat sont décrits dans les sections 1.3 « Lignes de force » et 1.4 « Objectifs et mesures pour la période 2005-2008 ».

Les chapitres 2 « Vision scientifique » et 3 « Offre de formation » sont basés essentiellement sur les contributions des facultés.

Le rectorat estime que la planification des postes de professeurs et l'adaptation constante de l'offre d'enseignement constituent les pierres angulaires de toute planification stratégique d'une Université. Le chapitre 4 « Planification des postes de professeur et de l'offre de formation » leur est consacré.

Il appartient au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de déterminer le cadre financier dans lequel l'Université devra évoluer dans les années à venir. Le rectorat a néanmoins estimé nécessaire de décrire dans le chapitre 5 « Cadre financier » l'évolution récente du budget et des comptes et de décrire brièvement quelques problèmes qui devront être abordés dans les quatre ans à venir. Il conclut par une projection budgétaire qui devrait permettre de réaliser le plan d'intentions.

Une liste d'abréviations avec leurs explications est ajoutée à la fin du document.

Le lecteur intéressé trouvera des informations complémentaires dans le rapport annexe « Présent et futur de l'Université de Neuchâtel » : en particulier les visions scientifiques des instituts et facultés, des analyses de situation et des besoins des services centraux, ainsi que des données statistiques et financières. A la demande du recteur, le matériel pour ce rapport annexe a été fourni par les parties concernées et relève de leur responsabilité, et il n'est pas nécessairement approuvé par le rectorat.

Pour ne pas alourdir inutilement ce rapport, nous avons renoncé à combiner systématiquement les formes féminines et masculines, en écrivant par exemple « les étudiantes et les étudiants ». La forme masculine désigne donc aussi bien les personnes de sexe féminin que masculin.

Enfin, rappelons que le plan d'intentions a été élaboré par une nouvelle équipe rectorale à partir du 1er octobre 2004 en seulement trois mois. En raison de cette contrainte temporelle, sa forme est certainement perfectible, mais le rectorat est convaincu que son contenu est solide et propre à orienter valablement le proche futur de l'Université.

1. Préambule

La rédaction du présent document s'effectue en application de l'article 17, al. 2, de la Loi cantonale sur l'Université (LU). L'objectif du rectorat est de positionner l'Université de Neuchâtel dans le paysage universitaire suisse et de lui assurer un avenir prometteur, compte tenu des importants défis à relever.

Le Grand Conseil aura ainsi à se prononcer sur un mandat d'objectifs permettant un meilleur « pilotage » de l'Université. Il est donc judicieux de rappeler dans un premier temps les missions de notre institution et de dégager des « lignes de force » (voir section 1.3 ci-dessous), à considérer comme des directions importantes engageant notre établissement dans la voie de réformes voulues non seulement par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), mais aussi par un climat de concurrence accrue entre universités et une conjoncture économique défavorable. Ces lignes de force sont explicitées par une série d'objectifs et de mesures plus détaillées (voir section 1.4 ci-dessous) à mettre en œuvre durant les quatre prochaines années et au-delà.

Suivent des chapitres spécifiques sur la vision scientifique des facultés, leur offre de formation, la planification des repourvues de chaires ainsi que les nouveaux titres universitaires dans le cadre de la réforme de Bologne.

Enfin, le cadre financier doit être examiné, compte tenu des importantes implications au niveau du budget de l'Etat et de l'Université qu'auront notamment l'introduction des bachelors et des masters, la mise en œuvre de l'assurance qualité, le renouvellement des postes de professeur, ou encore le maintien, l'adaptation et l'amélioration de l'infrastructure qui découlent de ces éléments.

L'Université de Neuchâtel assume un rôle d'université de proximité pour le canton de Neuchâtel et l'Arc jurassien. Mais dans un certain nombre de domaines choisis, l'excellence de ses compétences et activités est reconnue sur le plan national et international. Nous n'en citerons ici que quelques-uns : nanosciences et microtechniques, biologie végétale, hydrogéologie, ethnologie, archéologie préhistorique et droit de la santé. En tant qu'université de proximité, il ne faut pas négliger les bachelors, mais c'est au niveau des masters que la spécifité doit se décider. Ce constat montre que l'Université doit réussir à combiner une politique en largeur pour la formation de base, avec une politique de niches pour les formations spécialisées et la recherche.

Choisir des niches signifie fixer des priorités, renforcer et consolider, mais cela veut dire aussi qu'il faut savoir renoncer. Au-delà du débat d'idées, toujours souhaitable, toute suppression suscite aussi des résistances « partisanes ». La difficulté d'un plan d'intentions est donc autant de proposer des développements que de mettre en évidence les renoncements incontournables.

1.1. Procédure suivie

1.1.1. Bases légales

- Tous les 4 ans, le Conseil d'Etat confie à l'Université un mandat [d'objectifs] (Art. 8 LAU)
- Le mandat d'objectifs est ratifié par le Grand Conseil (ibid.)
- Le rectorat établit tous les quatre ans le plan d'intentions … qui sert à élaborer le mandat [d'objectifs] (Art. 17, al. 2)
- [Le Conseil de l'Université] examine et transmet au Conseil d'Etat, avec son avis, le plan d'intention[s] … (Art. 28, lettre b)
- [Le Sénat] prend connaissance du plan d'intentions … il peut donner son avis au Conseil de l'Université (Art. 31, lettre e)
- [Le Conseil de faculté] participe à l'élaboration du plan d'intentions … (Art. 36, lettre f)

1.1.2. Calendrier de réalisation

- Présentation du calendrier d'élaboration du plan d'intentions, d'objectifs possibles pour l'Université et des contraintes devant le Sénat (23.06.2004) et le Conseil de l'Université par le recteur désigné — 23.06.2006
- Courrier de la Présidente du Conseil de l'Université à ses membres pour les informer du calendrier de réalisation du plan d'intentions et leur — 6.7.2004

transmettre les transparents ayant servi à l'exposé du recteur désigné devant le Sénat, et invitation à soumettre des propositions	
• Invitation à produire des propositions individuelles et les visions scientifiques, adressée à tous les membres de l'Université, respectivement aux professeurs et doyens	Juillet 2004
• Séance explicative sur la vision scientifique pour les professeurs	17.8.2004
• 95% des propositions individuelles reçues le	17.9.2004
• 80% des visions scientifiques (non corrigées) reçues le	21.9.2004
• Présentation aux Doyens d'objectifs et de contraintes à inscrire au plan d'intentions, durant l'Atelier au vert	21.-22.9.2004
• Dernière proposition individuelle reçue le	16.11.2004
• Dernière vision scientifique (corrigée) reçue le	17.11.2004
• Projet de version préliminaire du plan d'intentions disponible en ligne sur intranet le	25.11.2004
• Présentation par le rectorat des propositions de planification des postes de professeur et de l'offre de formation devant les Conseils des professeurs de la FD (1.12.2004), FS (2.12.2004) et FLSH (3.12.2004)	1-3.12.2004
• Adoption par le rectorat de la version préliminaire du plan d'intentions	6.12.2004
• Envoi au Conseil de l'Université et au Sénat de la version préliminaire du plan d'intentions	7.12.2004
• Discussion par le Sénat de la version préliminaire du plan d'intentions	15.12.2004
• Discussion par le Conseil de l'Université de la version préliminaire du plan d'intentions	16.12.2004
• Réception des prises de position des facultés FS, FLSH, FD et FT, la dernière le	23.12.2004
• Adoption par le rectorat du plan d'intentions (version définitive)	10.1.2005
• Envoi au Conseil de l'Université et au Sénat du plan d'intentions	11.1.2005
• Séance du Sénat sur le plan d'intentions	18.1.2005
• Séance du Conseil de l'Université sur le plan d'intentions	20.1.2005
• Transmission au DIPAC du plan d'intentions par le Conseil de l'Université avec son avis, date prévue le	25.1.2005

1.2. Missions de l'Université

Elles sont données par la LU, article 2 :

Art. 2 [1]L'Université a pour tâches fondamentales l'enseignement supérieur et la recherche.

[2]Par son enseignement, elle assure la transmission des connaissances nécessaires aux professions qui exigent une formation académique, favorise l'éveil de l'esprit critique et prépare les étudiant-e-s au travail scientifique. Elle contribue également à la formation continue de niveau supérieur et offre des études postgrades.

[3]Elle peut exécuter des mandats ou fournir des services dans la mesure où il n'en résulte aucun préjudice pour l'accomplissement de ses tâches premières.

[4]Par ses recherches, elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au sein de la société.

[5]A cette fin, elle peut créer des organismes de valorisation de droit public ou de droit privé et prendre des participations dans des sociétés. Elle peut aussi déléguer à des tiers certaines tâches liées à cette valorisation.

Concernant *l'enseignement*, mentionné à l'alinéa 2, il convient d'ajouter selon nous que la formation des étudiants et la formation continue doivent servir au bien-être et au développement de la personne et de la société.

Il faut souligner aussi que l'alinéa 4, concernant la *recherche,* insiste non seulement sur son côté fondamental, « élargissement des connaissances », mais aussi sur sa « mise en valeur au sein de la société ». C'est ainsi que la recherche est ancrée dans le tissu économique.

Pour ses deux missions principales, l'Université a besoin d'une infrastructure performante dont la qualité doit encore s'améliorer, même si des efforts importants ont déjà été consentis ces dernières années. De plus, l'environnement politico-économique actuel rend obligatoire la mise en œuvre d'outils de gestion performants et de procédures administratives plus standardisées, qui rendent possible une gestion plus professionnelle de notre institution. Comme exemples, on se contentera de citer ici l'obligation de mettre en place un système d'assurance qualité et l'exigence récente de la Confédération de disposer d'une comptabilité analytique permettant de cerner avec précision les coûts des filières d'études.

L'Université, avec l'appui des autorités politiques cantonales, doit trouver un nouvel élan à l'heure de passer au système de Bologne, à l'heure des réductions budgétaires drastiques de la Confédération (nouveau régime financier et nouvelle répartition des tâches) et à l'heure de la mondialisation. L'érosion du nombre d'étudiants doit être stoppée, l'institution doit se moderniser, les méthodes de gestion devenir plus professionnelles.

1.3. Lignes de force

Une série de mesures importantes seront prises par le rectorat dans les quatre à cinq prochaines années. La mise en œuvre de ces mesures prendra du temps et provoquera des changements substantiels dans les habitudes.

1.3.1. Création d'une Maison d'Analyse des Processus Sociaux (MAPS)

L'Université de Neuchâtel crée un pôle national de compétence intégré, axé thématiquement sur la circulation des personnes, des richesses, des services et des connaissances. La force de ce pôle est la réunion de compétences en ethnologie, sociologie, géographie, économie régionale, études des migrations et populations, aussi bien dans les approches qualitatives que quantitatives. Le pôle met en valeur les synergies possibles avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), le Forum Suisse des Migrations (SFM), le Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales (SIDOS) et le Panel suisse des ménages.

Mesures

- Intégrer le SFM dans l'Université
- Transférer la sociologie et l'économie régionale en FLSH
- Créer une chaire de « cosmopolitique » (nom de travail)
- Fédérer les forces en ethnologie, géographie, sociologie, histoire sociale et économie régionale

1.3.2. Renforcement de la microtechnique

L'Université de Neuchâtel est un partenaire fort du pôle de recherche suisse d'envergure internationale en micro- et nanotechnologie sur les deux sites de Neuchâtel et de l'EPFL. La force du site de Neuchâtel est la réunion au sein d'une seule entité des compétences venant de la physique, de la chimie, des nanosciences, de la microtechnique, couvrant toute l'étendue allant de la recherche aux applications industrielles en passant par le développement de technologies.

Mesures

- Intégrer l'Observatoire Cantonal (ON) dans l'Université
- Réorienter la chimie vers la chimie des surfaces et les nanosciences

- Maintenir le haut niveau de transfert technologique et augmenter la synergie avec la gestion d'entreprise
- Collaborer avec l'EPFL, le CSEM, la HE Arc - Ingéniérie, Néode, et le tissu industriel de l'arc jurassien

1.3.3. Renforcement du pôle de biologie végétale (PRN)

L'Université de Neuchâtel soutient le PRN "Survie des plantes" dans ses efforts de réunir dans une même équipe des compétences uniques allant de la chimie des produits naturels à la description des écosystèmes. La réunion de ces compétences sur un seul site facilite le transfert des connaissances scientifiques vers des applications.

Mesures

- Réorienter une chaire de chimie vers la chimie des produits naturels
- Réorienter une chaire de mathématiques vers la statistique appliquée aux sciences naturelles
- Augmenter le transfert technologique en biologie

1.3.4. Réussir le passage au système de Bologne

L'Université de Neuchâtel maintient et promeut un haut niveau de qualité de l'enseignement aussi bien dans la formation de base (bachelors) que dans la formation avancée (masters et masters spécialisés). Elle tire pleinement profit de son statut d'Université de proximité, d'une part, et de sa renommée scientifique dans une série de spécialités, d'autre part.

Mesures

- Garantir la qualité de l'enseignement
- Accroître le nombre d'étudiants
- Profiler les études en sciences économiques en direction d'une formation de type HEC
- Concentrer les moyens sur un nombre plus limité de filières d'études au niveau du bachelor et master en FLSH et FS
- Réussir le recrutement à l'entrée des masters tant quantitativement qu'en ce qui concerne la diversité de provenance des étudiants ; prévoir des bourses pour étudiants doués
- Introduire l'évaluation des enseignements et filières d'études
- Mettre en place un système informatisé de gestion des étudiants et des études
- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants
- Développer des masters bilingues français-allemand (droit et économie politique)
- Mettre en place des structures claires de carrière académique: bachelor - master - doctorat - post-doctorat - professeur assistant
- Soutenir les carrières féminines
- Mettre en œuvre les nouvelles conventions avec la HEP-Bejune (formation en 3 semestres dont l'un intégré au master en lettres et en sciences)

1.3.5. Gestion de l'Université

L'Université de Neuchâtel se dote des instruments nécessaires à une gestion efficace et moderne : tableau de bord, comptabilité analytique, assurance qualité, système de « reporting ». Elle s'adapte aux nouveaux systèmes de subventionnement et aux nouvelles exigences en matière de statistiques, notamment pour les coûts standard, et prépare les décisions de politique générale en y intégrant les aspects financiers et organisationnels.

Mesures

- Introduire un système d'assurance qualité englobant l'enseignement, la recherche et les services
- Introduire une comptabilité analytique fiable, permettant des décisions d'allocation des ressources et de satisfaire les exigences des autorités en matière de statistiques
- Se préparer aux nouveaux mécanismes de subventionnement de la Confédération et des subsides versés au titre du concordat intercantonal

- Se préparer au passage à un budget de charges nettes pour le canton, en tout cas si la nouvelle législation fédérale impose le versement direct des subventions aux universités
- Maîtriser les coûts standard par étudiant
- Mettre en place des procédures qui permettent d'attirer et de sélectionner d'excellents professeurs; leur offrir des conditions de travail compétitives: dotation en personnel, locaux et équipement
- Adapter et réviser les règlements et procédures pour les adapter à la nouvelle Loi sur l'Université (LU)

1.3.6. Bâtiments

La disponibilité de bâtiments bien aménagés groupant dans des espaces cohérents des chercheurs, enseignants et étudiants d'un même domaine constitue un atout important pour une université. La disponibilité de logements en nombre suffisant est une condition indispensable pour attirer des chercheurs et enseignants visiteurs et des étudiants, particulièrement au niveau du master. Une partie du parc immobilier de l'Université est vétuste et dispersée. Il manque par ailleurs à Neuchâtel un centre de congrès, qui permettrait à l'Université, et pas seulement à elle, d'organiser des manifestations plus nombreuses et de plus grande taille.

Toutes les universités romandes viennent d'achever de nouvelles constructions conséquentes pour leurs universités ou vont mettre en service de nouveaux bâtiments. Pour l'Université de Neuchâtel, la dernière opération immobilière destinée à l'enseignement et à la recherche a commencé en 1992 (UniMail) pour s'achever en 2000. Depuis lors, aucun projet n'a pu être développé. Cette situation affecte l'attractivité de notre Université, aussi bien pour les étudiants que pour les chercheurs.

Mesures

- Mettre à disposition un bâtiment additionnel d'une certaine capacité (15 professeurs avec leurs équipes, plus des salles d'enseignement), qui permette de grouper des chercheurs et enseignants des sciences humaines et sociales ou des sciences économiques dans un espace cohérent
- Rénover le bâtiment principal pour y loger la Faculté de droit, avec son importante bibliothèque, et les services généraux destinés aux étudiants
- Remplacer l'unité technologique (ComLab) commune à l'Institut de microtechnique et au CSEM, ou participer au projet Heterogeneous Technology Unit (HTU) du CSEM
- Soutenir des mesures pour le logement des étudiants
- Stabiliser la surface utilisée par les bibliothèques
- Préparer un projet de « Campus urbain » intégrant davantage les bâtiments universitaires à un cadre urbain voué aux études et à la recherche

1.4. Objectifs et mesures pour la période 2005 – 2008

On trouvera ci-après une liste des objectifs plus détaillée et mesures qui seront prises par le rectorat dans les cinq prochaines années.

1.4.1. Objectifs généraux

Objectifs	Mesures [1]
Objectif 1. Introduire un système d'assurance qualité englobant l'enseignement, la recherche et les services	<u>Enseignement</u> Mesure 1. Evaluer systématiquement tous les cours et prendre des mesures correctives Mesure 2. Evaluer périodiquement les filières d'études et prendre des mesures

[1] La possibilité de réaliser certaines des mesures proposées dépendra des disponibilités financières.

Objectifs	Mesures [1]
	correctives Mesure 3. Evaluer périodiquement la satisfaction des anciens diplômés et de leurs employeurs Mesure 4. Organiser un appui pédagogique pour les enseignants <u>Recherche</u> Mesure 5. Faire évaluer périodiquement les instituts par des experts et attribuer les moyens en fonction des résultats <u>Services</u> Mesure 6. Définir explicitement les procédures de décision Mesure 7. Suivre et évaluer la qualité des services
Objectif 2. Affirmer l'autonomie de l'Université et cadre financier	<u>Cadre financier</u> Note : le rectorat fait l'hypothèse que la part cantonale dans le budget sera constant en valeur réelle, mais que le canton financera par des moyens additionnels les tâches supplémentaires qu'il confiera à l'Université. En ce qui concerne les contributions fédérales, le rectorat compte sur une légère augmentation. Mesure 8. Passage à un budget cantonal de charges nettes (si la nouvelle loi fédérale l'exige) Mesure 9. Intégration du budget extraordinaire dans le budget ordinaire (sauf bâtiments et équipements scientifiques lourds) Mesure 10. Autorisation de constituer des fonds pour des financements spéciaux (fluctuations des revenus de tiers, dépenses d'équipement d'importance moyenne) Mesure 11. Adapter les comportements à la nouvelle Loi sur l'Université (LU) Mesure 12. Récolter des fonds de tiers sous la forme de mécénat et de sponsoring
Objectif 3. Maintenir, améliorer la qualité de l'infrastructure administrative, informatique, bibliothécaire et immobilière	<u>Bâtiments</u> Mesure 13. Construire ou acquérir un nouveau bâtiment pour l'enseignement Mesure 14. Rénover le bâtiment principal Mesure 15. Remplacer le ComLab (infrastructure technologique de nano et micro

Objectifs	Mesures [1]
	technique) <u>Administration et services</u> Mesure 16. Réviser les règlements et procédures pour les adapter à la nouvelle loi Mesure 17. Maintenir et développer la qualité de fonctionnement des services administratifs Mesure 18. Maintenir et développer la qualité de l'infrastructure informatique et de communication Mesure 19. Maintenir la qualité des bibliothèques : procéder au « désherbage » ; systématiser l'accès aux ressources électroniques ; introduire des services de documentation

1.4.2. Enseignement et étudiants

Objectifs	Mesures
Objectif 4. Introduire le système d'études selon la Déclaration de Bologne	<u>Encadrement</u> Note : voir également les graphiques aux sections 4.1.3 et Figure 3 ci-dessous. Mesure 20. L'encadrement des étudiants doit satisfaire à des standards minimaux, aussi bien qualitatifs que quantitatifs. *Critères quantitatifs* Mesure 21. Pour un master complet, il faut trois professeurs. Mesure 22. Pour un bachelor complet, il faut trois professeurs. Pour une demi-filière d'études (appelée pilier en FLSH, donc un demi-bachelor suivi d'un demi-master), il faut: Mesure 23. 3 professeurs (s'il n'y a pas d'accord de collaboration) Mesure 24. 2 professeurs (en cas d'accord de collaboration) *Critères qualitatifs* Mesure 25. Exigence d'un responsable de filière d'étude / de master Mesure 26. Pour toute filière (bachelor ou master) ou demi-filière d'études, il y a un professeur responsable et un suppléant, également professeur. Un professeur à plein temps ne peut être

Objectifs	Mesures
	responsable / responsable suppléant de plus de deux filières. Mesure 27. Nombre d'heures de cours assurés par des professeurs ; la moitié des heures de heures de cours dans une filière d'études doit être assurée par des professeurs.
Objectif 5. Garantir la qualité de l'enseignement	<u>Méthodes d'enseignement</u> Mesure 28. Mettre en place des modes d'enseignement novateurs : auto-apprentissage, enseignement basé sur des projets ou ateliers, participation à la recherche, etc. <u>Gestion des étudiants</u> Mesure 29. Mettre en place un système informatisé de gestion des étudiants: recrutement - immatriculation - suivi - diplômes - "alumni"
Objectif 6. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants	Mesure 30. Développer les compétences sociales des étudiants Mesure 31. Organiser des stages
Objectif 7. Accroître le nombre d'étudiants	<u>Nombre d'étudiants et recrutement</u> *Critères numériques* Mesure 32. Atteindre des objectifs quantitatifs fixés d'étudiants au niveau du bachelor et au niveau du master. Selon la CRUS, il s'agit 20 étudiants pour l'entrée dans un programme de bachelor ou de master. Mesure 33. Pour un programme de master, 20% des étudiants sont des étudiants n'ayant pas obtenu le bachelor à l'Université de Neuchâtel. <u>Recrutement d'étudiants</u> Mesure 34. Elargir le bassin de recrutement pour l'entrée au bachelor vers d'autres régions, par exemple Soleure et Argovie Mesure 35. Mettre en place un système de recrutement pour l'entrée en master y compris à l'étranger Mesure 36. Mettre en place au niveau du master un système de bourses pour étudiants doués

Objectifs	Mesures
Objectif 8. Maîtriser les coûts standard par étudiant	Note : les mesures de l'Objectif 7 contribuent à l'Objectif 8. Mesure 37. Diminuer le nombre d'heures d'enseignement dans les plans d'études Mesure 38. Renoncer aux cours et filières qui attirent trop peu d'étudiants
Objectif 9. Contribuer à la relève académique	<u>Augmenter le nombre de doctorants et de doctorats</u> Mesure 39. Les assistants doivent tous être des doctorants. Mesure 40. Une fois par année, l'Université organise une journée de recherche ou une journée des doctorants. Mesure 41. Un financement spécial aidera les assistants doctorants à participer à des colloques et congrès Mesure 42. Compléter les bourses de doctorant payées par des subsides du FN en sciences humaines (au sens large) par un poste d'assistant de 25% pour aider dans l'enseignement Mesure 43. Mettre au concours dans les sciences humaines (au sens large) des postes d'assistant sur la base de projets de recherche avec contribution à l'enseignement (effet double sur le niveau d'activité de recherche et l'encadrement) <u>Augmenter le nombre de chercheurs post-doctorat</u> Mesure 44. Sauf exceptions à déterminer, les postes de maître-assistant seront utilisés pour engager des post-doc, pour une période de 2 ans, prolongeable d'une année. Mesure 45. En principe, un post-doc aura passé au moins deux ans dans une autre université, ou au niveau du master, ou au niveau du doctorat, ou au niveau du post-doctorat. <u>Augmenter le nombre de postes de professeur assistant</u> Mesure 46. L'Université offre à l'horizon 2008 15 postes de professeur assistant; à plus long terme, ce nombre devrait atteindre 20. Mesure 47. Un professeur assistant est nommé pour 4 ans ; son mandat peut être prolongé de 2 ans s'il possède de bonnes chances d'être nommé pro

Objectifs	Mesures
	fesseur à la suite de ces deux ans. Mesure 48. On ne créera plus de poste de directeur de recherche ; ces postes doivent être utilisés pour engager des professeurs assistants ou des professeurs. Mesure 49. Une partie des postes de professeur (un poste sur trois dans une discipline) sera utilisée pour engager des professeurs assistants. <u>Soutenir les carrières féminines</u> Mesure 50. Faciliter la poursuite de l'activité professionnelle des jeunes mères par des soutiens financiers ciblés (crèche, mamans de jour, etc.)
Objectif 10. Attirer d'excellents professeurs	Note: La qualité d'une université est fortement conditionnée par sa capacité d'attirer d'excellents professeurs. Notre ambition est de détecter de jeunes talents, ce qui justifie la mise à disposition de postes de professeur assistant. Mesure 51. Offrir des conditions de travail compétitives pour les nouveaux professeurs : dotation en personnel et équipement Mesure 52. Augmenter l'effort de prospection pour recruter de nouveaux professeurs Mesure 53. Améliorer la procédure de recrutement et d'évaluation en distinguant les critères scientifiques et ceux relatifs à la politique de la recherche et d'enseignement Mesure 54. Introduire dans la loi la possibilité de nommer les professeurs assistants avec prétitularisation conditionnelle (« tenure track ») <u>Améliorer l'accueil des nouveaux professeurs</u> Mesure 55. Négocier avec eux un accord sur les missions et moyens Mesure 56. Leur accorder le crédit d'installation sans délai Mesure 57. Leur accorder le nombre de postes d'assistant en usage dans la Faculté d'accueil ou selon l'accord Mesure 58. Aider les nouveaux professeurs à s'intégrer dans le cadre universitaire neuchâtelois et suisse et à en connaître les rouages Mesure 59. Clarifier les missions et le cahier des charges des nouveaux professeurs Mesure 60. Clarifier les objectifs et modalités de

Objectifs	Mesures
	la procédure d'évaluation après 4 ans lors de la première nomination

1.4.3. Recherche

Objectifs	Mesures
Objectif 11. Favoriser les collaborations en groupant les enseignants et chercheurs dans des espaces cohérents	<u>Bâtiments</u> Mesure 61. Construire ou acquérir un bâtiment pour grouper des instituts dispersés Mesure 62. Construire un bâtiment pour le ComLab de l'IMT et du CSEM
Objectif 12. Développer le volume de la recherche dans les sciences humaines (au sens général du terme, incluant donc le droit et les sciences économiques)	Note : Les Mesure 39, Mesure 41, Mesure 42, Mesure 43 et Mesure 44 contribuent à cet objectif.
Objectif 13. Augmenter le transfert technologique	Mesure 63. Mettre en place un service de conseil en matière de contrats, propriété intellectuelle et financement Mesure 64. Collaborer avec Néode
Objectif 14. Augmenter les échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants avec les autres universités et institutions de recherche	Note : Les Mesure 35, Mesure 36, Mesure 44, Mesure 45, et Mesure 46 contribuent à cet objectif.

2. Vision scientifique

2.1. Introduction

2.1.1. Collaborations avec des institutions de la région

L'Université entend poursuivre voire renforcer sa collaboration avec toute une série d'organismes et institutions de la région au sens large :

- HES-SO et en particulier la HE Arc : Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien
- HEP Bejune : Haute Ecole pédagogique Berne Jura Neuchâtel
- OFS : Office fédéral de la Statistique
- CSEM : Centre suisse d'électronique et de microtechnique
- FSRM : Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
- SIDOS : Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales
- Papiliorama – Nocturama : fondation d'utilité publique
- Laténium
- MIH : Musée international d'horlogerie
- MEN : Musée d'ethnographie de Neuchâtel
- Muséums d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel
- IRDP : Institut romand de recherche et de documentation pédagogique
- GPSR : Glossaire des patois de Suisse romande

2.2. Faculté des lettres et sciences humaines

La FLSH offre un large éventail de disciplines d'études. En plus des branches typiques d'une Faculté des Lettres, elle inclut plusieurs sciences humaines qui, dans d'autres universités, appartiennent à d'autres facultés. Nos disciplines se répartissent approximativement en trois domaines dont les frontières - pour des raisons épistémiques objectives - ne sont ni toujours précises ni étanches.

1. Les disciplines du domaine des Lettres, à savoir les langues et littératures suivantes : anglais, allemand, espagnol, français (dont la dialectologie), latin.
2. Les disciplines appartenant au domaine des sciences humaines : ethnologie, géographie, orthophonie, psychologie, sciences de l'éducation. Ce domaine s'enrichira prochainement de la sociologie, de l'économie régionale descriptive et du SFM (forum suisse des migrations).
3. Les disciplines «ponts» qui, selon leurs orientations spécifiques, peuvent se situer - à des degrés variables de cas en cas - dans le domaine Lettres et/ou sciences humaines : archéologie préhistorique et classique, histoire, histoire de l'art, journalisme et communication, linguistique, logique, philosophie.

La proximité regroupée de branches nombreuses et si diverses est un atout concurrentiel, assurant aux étudiants une pluridisciplinarité d'une étendue remarquable. On commence seulement à mesurer son potentiel en termes de synergies et d'interdisciplinarités naissantes.

Cette riche diversité attire un public toujours plus nombreux. Les rentrées académiques en FLSH se signalent par une augmentation constante, en progression rapide:

1999 79 nouveaux étudiants (en incluant l'orthophonie une année sur deux, le CFP et l'ILCF)

2000 109

2001 162

2002 187

2003 344

2004 364 (il faut ajouter un nombre important d'étudiants en journalisme immatriculés dans les Universités de LA et de GE, et 55 étudiants en ethnologie immatriculés dans les Universités de LA et de GE).

Une estimation prudente serait de 300 à 400 nouveaux étudiants à chaque rentrée des deux ou trois ans à venir.

Aussi bien les effectifs d'étudiants que les forces enseignantes et encadrantes sont inégalement répartis entre les 20 instituts de la Faculté. Cela ne doit pas conduire à sous-estimer l'apport significatif des disciplines aux effectifs d'étudiants plus réduits. De par la structure pluridisciplinaire de notre programme d'études, celles-ci garantissent aux étudiants inscrits dans l'une ou l'autre branche aux effectifs plus forts des combinaisons de disciplines novatrices et fécondes.

Les moyens attribués à la FLSH n'ont pas été proportionnels à l'augmentation du nombre d'étudiants. Jusqu'à présent les difficultés rencontrées dans les secteurs aux grands effectifs ont été à peu près surmontées grâce à la conscience professionnelle, au dévouement surérogatoire et au travail acharné des collègues et des collaborateurs, rivalisant d'inventivité pour faire face à l'afflux d'étudiants tout en préservant au mieux la proximité du contact personnel avec chacun typique de notre Université.

Mais les fragilités de la FLSH sont à présent accentuées par deux facteurs : (a) le passage au système de Bologne, qui implique que la licence actuelle, avec son programme sur quatre ans, soit désormais remplacé par un programme sur cinq ans (BA et MA); (b) les normes prospectives de la CRUS définies dans le document « Paysage universitaire suisse : stratégie 2005 – 2015 »[2]. Les fragilités sont de deux ordres :

a. *Le taux d'encadrement* (rapport entre le nombre d'heures d'enseignement et le nombre d'étudiants) : excellent dans certaines disciplines, désastreux en d'autres; entre deux, du très bon au très mauvais selon une échelle quasi continue.[3]
b. *Les forces disponibles pour les programmes de BA et de MA* : bonnes dans certaines disciplines, mauvaises dans d'autres, ayant ou non un bon taux d'encadrement. En effet, une discipline ayant un excellent taux d'encadrement peut cependant disposer de si peu d'heures d'enseignement qu'il lui est difficile de fournir un programme d'études sur cinq ans. Inversement, une discipline ayant un taux d'encadrement très mauvais peut néanmoins bénéficier de suffisamment d'heures d'enseignement pour offrir un tel programme.

Au vu des fragilités nouvellement accentuées, la FLSH doit résolument adapter ses ambitions à ses moyens. Plutôt que de multiplier l'offre de piliers de BA et de MA, il convient d'en consolider fermement un nombre réduit. En même temps, il faut préserver autant que possible l'exaltante diversité des disciplines en FLSH, qui rehaussent son attrait auprès de nombreux étudiants.

La FLSH doit donc trouver un équilibre optimal entre : (1) le maintien d'une offre de disciplines aussi riche et diversifiée que possible; et (2) la nécessité d'offrir des piliers BA et MA concrètement viables, conformes aux moyens dont dispose la Faculté en heures d'enseignement, en professeurs responsables et en professeurs responsables suppléants pour chaque pilier principal de chaque filière. Quant aux perspectives de création et/ou de réattribution interne de chaires, la FLSH doit à la fois : (3) améliorer le taux d'encadrement de plusieurs secteurs de la Faculté; et (4) consolider des programmes de piliers BA et de MA dans les mêmes et dans d'autres secteurs.

Mais il s'agit aussi d'innover. En un sens on pourrait dire que tous les instituts innovent en repensant de manière approfondie, et en transformant leur offre en vue de la création de programmes de piliers BA et MA. Pareilles transformations associent étroitement enseignement et recherche. Faute de place, mentionnons les innovations les plus visibles, en cours d'étude ou en voie de réalisation, dont on trouvera ailleurs la description scientifique.

a. Le développement nouveau de l'enseignement et de la recherche en langues et linguistique ibéro-romanes doit être confirmé en 2005.

b. En principe la FLSH recevra la sociologie, l'économie régionale et le SFM en 2005. Ils sont appelés à se fédérer avec certaines des sciences humaines déjà en FLSH, sous un programme commun d'enseignement et de recherche dans le cadre duquel sont proposé un MA de caractère interdisciplinaire.

c. Un renforcement en histoire de l'art est envisagé. Il pourrait déboucher sur un MA en muséologie, issu de l'Institut d'Histoire de l'Art et de Muséologie, qui prévoit de se rapprocher des compétences du Musée d'ethnographie, du Laténium, du Musée International d'Horlogerie et d'autres institutions universitaires et muséales suisses, y compris la section « conservation » de la HE Arc.

---

2 CRUS 04 423 7, adopté le 17 septembre 2004
3 Voir également section 4.1.3

d. Un programme d'études en ethno-biologie, commun à la Faculté des sciences et la FLSH, est confirmé. Son principe est accepté par la FLSH. Il sera géré par la FS.

e. La Faculté soutient un projet transversal d'enseignement et de pratique d'écriture, qui pourrait être nommé "écriture intensive", visant à élever la qualité de la rédaction et de l'argumentation écrite.

2.3. Faculté des sciences

Dans un pays où la matière grise est la seule ressource naturelle, la réforme de Bologne, finalisée dans notre Faculté des sciences et associée à l'introduction de critères d'efficacité dans l'éducation et la recherche, offre une occasion unique de mener une réflexion de fond sur l'originalité, l'attractivité et la visibilité d'une Faculté des sciences telle que la nôtre.

La Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel est composée d'environ 30 professeurs ordinaires qui ont une double mission. D'une part, ils assurent la formation des étudiants: en moyenne 900 étudiants inscrits, entre 70 et 90 diplômes délivrés annuellement, ainsi qu'environ 40 doctorats. D'autre part, chaque professeur de la Faculté dirige une recherche de pointe internationalement reconnue. Cette activité de recherche est indissociable d'un enseignement de haut niveau en sciences.

La recherche est un moteur pour une Université et son canton. En effet, elle permet d'attirer des fonds de tiers (à hauteur de CHF 35 mio/an). Pour autant que l'économie locale le favorise, ces scientifiques s'établissent ensuite volontiers dans le canton pour y créer leur entreprise ou s'associer à une entreprise qui dépend d'une recherche de pointe.

Une analyse comparative avec les autres hautes écoles suisses permet d'identifier plusieurs domaines scientifiques originaux ou très spécialisés propres à l'Université de Neuchâtel. Parmi ceux-ci sont évoquées la microtechnique, la physique et la chimie (et leurs liens étroits avec l'économie du canton), la biologie (avec l'écologie, la parasitologie et le Pôle de Recherche National) et l'hydrogéologie (avec sa formation unique en Suisse). Néanmoins, une Faculté des sciences forme un tout. Les autres domaines appartenant à la Faculté contribuent étroitement à cette réussite : les mathématiques, l'informatique, et la géologie sont des pierres angulaires de l'édifice.

Pour gérer au mieux ses ressources et augmenter son attractivité, la Faculté des sciences se propose de recentrer son offre d'enseignement et de recherche autour de ces domaines porteurs. Cette démarche est favorisée par le regroupement de la majorité de la Faculté sur un site qui permet des échanges entre professeurs de disciplines voisines. D'autre part, le nombre de postes à repourvoir dans les années à venir contribuera à la réalisation des ambitions de la Faculté.

En regroupant ainsi les domaines de compétence, le taux d'encadrement des étudiants et la visibilité de la recherche seront améliorés, garantissant la qualité des filières d'études ainsi que les subsides fédéraux en découlant.

Notre Faculté a tenu à se profiler au niveau des orientations de son Master of Science : Biogéosciences, master spécialisé ; Biologie des Parasites ; Biologie Fonctionnelle ; Ecologie et Ethologie Evolutives ; Earth Sciences, BeNeFri dès 2005 ; Hydrogéologie, master spécialisé ; Informatique ; Mathématiques dès 2005 ; Micro- and Nanotechnologie ; Physics dès 2005 ; Pluridisciplinaire dès 2006.

De plus, afin d'exploiter des domaines de compétence uniques à l'Université de Neuchâtel, un master pluridisciplinaire en Biologie & Ethnologie est déjà promis à un franc succès.

En outre, afin de compléter son offre et d'éviter de vaines concurrences, la Faculté des sciences exploitera au mieux les synergies avec les Hautes Ecoles voisines : projet CIMENT, Laboratoire Européen Associé (LEA) travaillant dans le domaine microtechnique, universités des réseaux BENEFRI et AZUR, ainsi que l'Université de Franche-Comté à Besançon. Notre conviction profonde est que notre Faculté a déjà et gardera à l'avenir un rôle scientifique et éducatif essentiel sur le plan national et international. Pour cela, loin de se limiter au rôle de "teaching university", elle doit maintenir et renforcer des pôles d'excellence dans des domaines pointus, profiter de ses réseaux nationaux et internationaux ainsi que de la souplesse de son administration pour se profiler dans des domaines nouveaux et porteurs.

2.4. Faculté de droit

La Faculté de droit comprend 7 professeurs ordinaires (PO) et 6 professeurs extraordinaires (PE), représentant au total 10,5 postes de professeur à plein temps. Chaque PO a un poste d'assistant à 100%, chaque PE dispose d'une fraction de poste d'assistant correspondant au taux de son propre poste. Aux PO et PE s'ajoutent une douzaine de chargés d'enseignement, chargés de cours et professeurs associés. Entre 400 et 500 étudiants suivent les diverses formations en droit.

La Faculté de droit ne s'est pas construite autour d'instituts consacrés chacun à un champ particulier du savoir juridique global, mais à partir de personnes qui, tout en dispensant des cours dans des branches fondamentales du droit, se sont spécialisées dans une ou deux matières plus pointues.

La Faculté de droit de Neuchâtel offre une nouvelle formation de base en droit (bachelor) de la plus haute qualité, dans son contenu et ses modalités, qui a attiré d'emblée 40% de nouveaux étudiants en plus que les années précédentes. Cette formation de base se poursuit par une offre de masters en droit axée sur les besoins en formation et les perspectives professionnelles des étudiants. Les orientations « professions judiciaires », « droit des affaires » et « droit public » permettront ainsi aux étudiants de se préparer aux carrières juridiques les plus courantes. S'y ajoutent deux orientations uniques en Suisse, correspondant à deux domaines de spécialisation reconnus de la Faculté (« droit de la santé » et « droit du sport »). Par ailleurs, la Faculté de droit propose d'autres formations débouchant sur des diplômes donnant aussi à leurs titulaires un avantage sur le marché du travail : à travers la maîtrise des langues nationales par un master bilingue avec la Faculté de droit de Lucerne ; à travers la maîtrise de l'anglais et la mobilité internationale par un Executive Master en sciences humaines, droit et management du sport du CIES avec les Universités de Leicester et Bocconi ; à travers l'accès aux marchés suisse et nord-américain par un projet de double master en droit de la santé et des biotechnologies avec l'Université de Montréal.

La Faculté de droit entend développer ses activités de recherche à la fois dans les disciplines fondamentales du droit et dans quelques domaines de pointe. En effet, la vigueur de la recherche dans les branches juridiques fondamentales (droit public, droit privé, droit pénal, droit international) permet d'asseoir la réputation d'une faculté de droit tout autant que des centres d'excellence dans des domaines pointus.

Depuis dix ans, la Faculté de droit dispose de deux centres d'excellence, reconnus comme leaders de leur domaine respectif en Suisse, qui lui ont permis de développer un profil spécifique : le droit de la santé (Institut de droit de la santé, IDS) et le droit du sport (Centre international d'étude du sport, CIES). Les formations offertes, les manifestations organisées et les recherches menées par ces deux centres d'excellence constituent des atouts scientifiques importants de la Faculté de droit. Un troisième centre, le Séminaire sur le droit du bail créé en 1980, a également contribué à profiler la Faculté qui réfléchit actuellement à l'opportunité de créer un Institut qui se consacrerait plus généralement aux questions de droit du logement. Un quatrième domaine a marqué le profil de la Faculté ces dix dernières années : le Séminaire de droit des ingénieurs, fruit d'une collaboration interdisciplinaire entre la Faculté de droit et l'Institut de microtechnique.

Enfin, les modes (notamment alternatifs) de gestion des conflits constituent un cinquième pôle de développement, actuellement en émergence, choisi par la Faculté de droit. Le Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits (CEMAJ) sera un centre sans équivalent dans les autres Universités suisses. Il sera renforcé par le partenariat avec la HEG de l'école ARC, concernant l'école suisse de la magistrature (ESM).

2.5. Faculté des sciences économiques

La Faculté de sciences économiques (et sociales) compte 15 professeurs ordinaires. Chaque PO dispose d'un poste d'assistant à 100%. Au corps professoral permanent s'ajoutent 4 professeurs associés et 19 chargés de cours et chargés d'enseignement. En moyenne, plus de 500 étudiants suivent des formations conduisant à un titre délivré par la Faculté. La Faculté connaît un changement rapide en raison du passage au système de Bologne, mais aussi en raison du renouvellement du corps professoral (six PO et PE sont partis ou partiront à la retraite pendant la période 2003-2005). C'est une occasion unique de positionner la Faculté au sein du paysage universitaire suisse.

Le programme de bachelor est entré en vigueur à l'automne 2004. Il est conçu de manière à assurer la compatibilité de la formation en sciences économiques avec celle des universités voisines et à permettre ainsi la mobilité des étudiants. Ce programme, ouvert sur l'extérieur, permet la validation d'acquis comme la maîtrise d'une langue étrangère, la réalisation d'un stage en entreprise et un séjour dans une université à l'étranger. Nous avons accru l'effort d'encadrement des étudiants durant la première année, car l'entrée à l'université implique d'importants changements dans les habitudes de travail qui méritent être accompagnés.

La mise en place des masters, effective à partir de 2005, s'effectue de manière coordonnée avec les universités du Triangle Azur. C'est en effet nécessaire si l'on veut atteindre la taille critique dans les diverses formations qui seront proposées. Si chaque établissement propose un nombre limité de masters complémentaires, l'offre sera attractive non seulement localement mais aussi pour les étudiants étrangers qui sont l'ingrédient nécessaire à la renommée d'une formation. La liste des masters dans notre Faculté est donnée à titre indicatif, la décision finale devant intervenir à une date ultérieure. Quel que soit le master proposé, notre stratégie pédagogique repose sur une interaction accrue entre la formation académique et le monde professionnel.

L'institution universitaire se démarque des autres établissements d'enseignement supérieur par l'importance qu'elle accorde à la recherche. Le matériel requis pour la recherche en sciences économiques est modeste et les équipes sont de taille réduite. Dans un contexte de fort renouvellement du corps professoral, c'est un avantage indéniable, car la Faculté a les coudées franches pour choisir les options stratégiques qui vont l'engager pour les années à venir. Au sein de notre Faculté, ces équipes sont regroupées en cinq pôles. Trois existent depuis une vingtaine d'années. L'IRER mène des recherches en économie et finances publiques, en économie de la santé et en analyse économique des politiques gouvernementales. La psychologie du travail étudie la collaboration et la communication, les groupes et équipes de travail, ainsi que le management des connaissances partagées. En statistique, la théorie de l'échantillonnage et la statistique d'enquête et, plus généralement la statistique appliquée aux sciences économiques et sociales, constituent les principaux axes de recherche. Deux pôles sont de création plus récente. Le pôle « finance », inséré dans un réseau plus large qui comprend FAME[4] et le NCCR FinRisk[5], s'intéresse au comportement des analystes financiers. Enfin, le pôle marketing/management axe ses travaux sur la performance des entreprises, en particulier des PME.

Si notre Faculté a connu des difficultés dans un passé récent, nous sommes résolument optimistes en ce qui concerne l'avenir. Premièrement, les formations tournant autour de l'économie et du management sont très demandées. Deuxièmement, la vitesse à laquelle la Faculté a su répondre au défi de Bologne constitue un signe tangible de son dynamisme et de son efficacité. Troisièmement, l'arrivée prochaine de nouveaux professeurs apportera son lot de stimulations et d'innovations.

2.6. Faculté de théologie

Les changements en cours dans et pour la Faculté de théologie vont la réorienter et la spécialiser. L'adaptation au système de Bologne l'a contrainte à se lier en Fédération avec les Facultés de théologie des Universités de Genève et Lausanne. À elles trois, elles vont donc assurer la formation complète en théologie. Genève et Lausanne accueillent déjà les étudiants en bachelor. Le master est prévu en 3 modules représentant 120 crédits, choisis parmi 5 disciplines dont les centres de spécialisation sont répartis : Biblique (Ancien et Nouveau Testaments, exégèse et théologie) et Science des religions à Lausanne ; Histoire, Théologie systématique et éthique à Genève ; Théologie pratique à Neuchâtel. La Conférence des Eglises Romandes a décidé d'exiger le module de théologie pratique de tous les candidats à un poste pastoral. L'enseignement dans le module de théologie pratique sera assuré en coordination avec l'Office Protestant de Formation. Le point focal et l'unité en seront l'élaboration intellectuelle de l'articulation entre expérience et réflexion. Il s'agira de trouver de nouvelles formes d'enseignement puisqu'il devra être donné sous forme de blocs (par jour de la semaine, par semaine ou par trimestre).

Trois professeurs ordinaires assurent la formation en théologie pratique au bachelor à Genève et Lausanne, et la dispenseront au master à Neuchâtel depuis octobre 2005. L'un, Félix Moser, aura

[4] Financial Asset Management and Engineering

[5] National Centre of Competence in Research for Financial Valuation and Risk Management (plusieurs institutions académiques à Bâle, Genève, Lausanne, Lugano et Zurich).

pour domaine de spécialisation les théories et doctrines du culte (homilétique et liturgique) ainsi que celles des actes pastoraux et de la théologie pastorale. Lytta Basset aura la responsabilité du secteur de l'accompagnement des personnes et de la spiritualité. Pierre-Luigi Dubied s'occupera de la pédagogie de la religion. L'ensemble de la théologie pratique suppose des connaissances dans les autres disciplines théologiques. La plus importante d'entre elles est constituée des sciences bibliques. Martin Rose apportera son appui dans ces secteurs en tant que spécialiste des sciences bibliques et de l'Ancien Testament.

En plus, M. Rose aura la responsabilité de l'enseignement à l'intention des étudiants non théologiens de l'Université. En coordination avec ses collègues, il mettra au point un programme de 30 crédits d'herméneutique de la tradition judéo-chrétienne, pour les étudiants en lettres. Cet enseignement est destiné à combattre l'ignorance d'éléments capitaux de notre histoire et de notre culture et à dissiper les malentendus à leur sujet.

Le champ de la théologie pratique est vaste. Il implique des connaissances en théorie de la communication, en linguistique, en sociologie, en ethnologie, en psychologie, etc., en plus des connaissances de base dans les autres disciplines de la théologie. Mais la spécialisation des secteurs et des chaires ne doit pas faire oublier l'unité de la théologie pratique. Le fait de travailler à 4 dans ce champ donne l'occasion d'approfondir l'enseignement et la recherche dans chaque secteur comme de collaborer pour retrouver l'unité de l'ensemble. Spécialisée comme aucune autre en théologie pratique dans l'aire francophone, la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel deviendra un lieu privilégié de formation doctorale.

3. Offre de formation

3.1. Introduction

Ce chapitre montre l'offre de formation dès 2004, tel qu'elle existe ou telle qu'elle est prévue par les facultés, avec quelques remarques formulées par le rectorat.

L'évolution de l'offre de formation, et plus particulièrement les contraintes qui régiront cette évolution ont été décrites par le rectorat dans le chapitre 4 ci-dessous.

3.2. Faculté des lettres et sciences humaines

3.2.1. Bachelors of Arts – dès la rentrée 2005

	PS 40	**PP 70**	**PP70 + R20 (PP90)**
Anglais	1	1	1
Allemand	1	1	1
Espagnol	1	1	1
Psychologie	1	1	1
Sciences de l'éducation	1	1	?
Histoire	1	1	1
Hist. de l'art	1	1	1
Philosophie	1	1	1
Logique	1	-	-
Linguistique et sciences du langage	1	1	1
Français moderne	1	1	1
Français médiéval et parlers gallo-romans	1	1	1
Archéologie	1	1	1
Latin et tradition classique	1	1	?
Ethnologie	1	1	1
Géographie	1	1	1
Sociologie	1	1	1
Journalisme et Communication	1	1	?
Orthophonie	Diplôme sur 4 ans		

PS : pilier secondaire
PP : pilier principal
R : renforcement

Les plans d'études prévus se basent sur les deux formules suivantes : PS + PP70 + PP70, notamment destiné aux futurs enseignants du degré secondaire I, et PP90 + PP90, débouchant en principe sur un master dans une des deux disciplines.

Un pilier principal 90 (PP90) est construit sur la base d'un PP70 en y ajoutant des crédits de renforcement (R20).

3.2.2. Masters of Arts – dès la rentrée 2007

Les masters seront organisés par un système de piliers dans les disciplines suivantes, à condition que les moyens le permettent et que le nombre d'étudiants qui s'y intéressent soit suffisant :

- Anglais
- Allemand
- Espagnol
- Psychologie
- Sciences de l'éducation

- Histoire
- Histoire de l'Art
- Philosophie
- Linguistique, y compris sciences du langage
- Français moderne
- Archéologie
- Latin et tradition classique
- Ethnologie
- Géographie
- Journalisme et communication

Chaque fois que cela est possible, on cherchera des collaborations avec les autres universités.

3.3. Faculté des sciences

3.3.1. Bachelors of Science

- Bachelor of Science in Biology : Baccalauréat universitaire en sciences orientation biologie (de 45 à 55 titres par an environ)
- Bachelor of Science in Earth Science (BeNeFri) : Baccalauréat universitaire en sciences orientation sciences de la terre (BeNeFri) (5 à 10 titres par an)
- Bachelor of Science in Chemistry, 1ère année seulement : Baccalauréat universitaire en sciences orientation chimie (2 à 5 titres par an)
- Bachelor of Science in Mathematics : Baccalauréat universitaire en sciences orientation mathématiques (2 à 5 titres par an)
- Bachelor of Science in Computer Science : Baccalauréat universitaire en sciences orientation informatique (5 à 10 titres par an), en collaboration avec le Faculté des sciences économiques
- Bachelor of Science in Physics : Baccalauréat universitaire en sciences orientation physique (2 à 5 titres par an)
- Bachelor of Science in Micro- and Nanosciences : Baccalauréat universitaire en sciences orientation micro- et nanosciences (5 à 10 titres par an)
- Bachelor of Science Pluridisciplinary : Baccalauréat universitaire en sciences orientation pluridisciplinaire (10 titres par an environ)

Les nombres de titres attendus par an sont donnés entre parenthèses et basés sur la moyenne des diplômes décernés ces 4 dernières années.

Le rectorat a donné mandat à la Faculté des sciences de réduire le nombre de bachelors offerts si possible pour la rentrée 2006.

3.3.2. Masters of Science

La Faculté envisage de se présenter sous la forme de 4 « piliers » :

- Les sciences de la vie (environ 30 étudiants de master attendus)
- Les sciences de la terre (environ 25 étudiants de master attendus)
- Les sciences exactes (environ 15 étudiants de master attendus)
- Les sciences de la matière (environ 15 étudiants de master attendus)

Ces piliers seraient relativement équilibrés entre eux, et on peut raisonnablement espérer atteindre pour chacun d'eux une masse critique suffisante d'étudiants.

Le rectorat a donné mandat à la Faculté de recruter activement des étudiants qui n'ont pas obtenu leur bachelor à l'Université de Neuchâtel, en particulier pour les filières des sciences de la matière.

Le taux d'encadrement du corps professoral serait ainsi également adéquat (plus de 3 PO / master). Notons que la plupart de ces enseignants sont déjà considérablement investis dans les enseignements de bachelor.

Pilier sciences de la vie

- Master of Science in Functional Biology : Maîtrise universitaire en sciences orientation biologie fonctionnelle
- Master of Science in Behaviour Ecology and Evolution : Maîtrise universitaire en sciences orientation écologie et éthologie évolutives
- Master of Science in Parasite Biology : Maîtrise universitaire en sciences orientation biologie des parasites

De plus, le Master of Science in Biogeosciences (ci-dessous) résulte d'une collaboration paritaire entre les sciences de la terre et les sciences de la vie.

Pilier sciences de la terre

- Master of Science in Earth Science (BeNeFri) : Maîtrise universitaire en sciences orientation sciences de la terre (BeNeFri) :
- Master of Science in Biogeosciences : Maîtrise universitaire en sciences orientation biogéosciences
- Master of Science in Hydrogeology : Maîtrise universitaire en sciences orientation hydrogéologie

Pilier sciences exactes

- Master of Science in Computer Science (BeNeFri) : Maîtrise universitaire en sciences orientation informatique (BeNeFri)
- Master of Science in Mathematics : Maîtrise universitaire en sciences orientation mathématiques

Pilier sciences de la matière

- Master of Science in Micro- et Nanotechnology : Maîtrise universitaire en sciences orientation micro- et nanotechnologie
- Master of Science in Physics : Maîtrise universitaire en sciences orientation physique

3.4. Faculté de droit

3.4.1. Bachelors

Le bachelor en droit vise en priorité les titulaires d'un certificat de maturité cherchant à acquérir une solide formation de base. Le bachelor en droit ne permet pas d'exercer des professions juridiques réglementées (avocat, notaire, juge et autres professions judiciaires), mais donne accès à toutes les activités de juriste, dans le secteur privé ou public. La Faculté de droit a pour objectif d'accueillir chaque année une centaine d'étudiants au moins dans le bachelor.

Bachelor en droit 6 semestres (180 ECTS)

3.4.2. Masters

Le master en droit demeure une formation généraliste, donnant accès aux professions juridiques réglementées mais offrant aussi la possibilité à l'étudiant d'approfondir spécialement un ou deux domaines (orientations en option, y compris le master bilingue). Le master en droit vise à la fois les titulaires d'un bachelor en droit d'une université suisse qui veulent compléter leur formation de base et les titulaires d'autres bachelors (bachelor en droit d'une Université étrangère ; éventuellement bachelor dans un autre domaine scientifique). La Faculté de droit a comme objectif que la moitié au moins de ses propres bacheliers universitaires en droit suive le master en droit (soit une quarantaine) et qu'une dizaine au moins de titulaires d'autres bachelors vienne faire le master en droit à Neuchâtel, ce qui ferait un total de 50 à 60 étudiants.

a. Master en droit 3 semestres (90 ECTS)

- sans orientation
- avec orientation
    - « professions judiciaires »

- « droit des affaires »
- « droit public »
- « droit de la santé et des biotechnologies »
- « droit du sport »

b. Master bilingue en droit (avec la Faculté de droit de Lucerne) — 4 semestres (120 ECTS)

c. En projet (2005) : Double master en droit de la santé et des biotechnologies (avec l'Université de Montréal) — 4 semestres (120 ECTS)

Diplômes postgrades

a. International Master (MA) in Management, Law and Humanities of Sport (CIES), avec les Universités de Leicester et de Bocconi (Milan) — 3 semestres

b. Diplôme d'études approfondies en droit européen et en droit international économique (avec les Facultés de droit des Universités de Fribourg, Genève et Lausanne) — 2 semestres

Dans les années à venir, il faudra étudier la possibilité de faire évoluer les diplômes postgrades en direction de masters spécialisés ou de Master of Advanced Studies.

Doctorat

a. Doctorat en droit — 3 à 5 ans de recherche

b. En projet (2005) : Ecole doctorale en droit de la santé

Certificats et diplômes complémentaires

a. Certificat de formation continue en droit — 2-6 semestres

b. Certificat de formation continue universitaire en droit de la santé — 18 journées (15 ECTS)

3.5. Faculté des sciences économiques

3.5.1. Bachelors

- Bachelor of Science in Economics : baccalauréat universitaire en sciences économiques, avec deux orientations : économie politique et management. Le nombre attendu de titres délivrés est de 60 par an à l'horizon 2008.
- Bachelor of Science in Informatics : baccalauréat universitaire en informatique, orientation économie et management (titre délivré par la Faculté des sciences auquel notre faculté contribue pour 60% de l'horaire).

3.5.2. Masters

Le choix définitif des masters est en cours. Le nombre de crédits exigé sera harmonisé avec les autres universités du réseau Azur, 90 ou 120 ECTS (60 ECTS pour le Master of Advanced Studies). Le nombre de titres délivrés à l'horizon 2008 figure entre parenthèses.

- Master of Science in Public Policy and Public Administration (20 titres par an environ) : maîtrise universitaire en politiques économiques et gestion des collectivités publiques, en collaboration avec une ou plusieurs autres universités
- Master of Science in International Business Development (25 titres par an environ) : maîtrise universitaire en Développement international des affaires
- Master of Science in Financial Analysis (25 titres par an environ) : maîtrise universitaire en analyse financière

- Master of Science in Psychology option Work and Organizational Psychology (30 titres par an environ) : maîtrise universitaire en psychologie, option psychologie du travail
- Master of Advanced Studies in Statistics (25 titres par an environ)

3.5.3. Doctorats

- Doctorat en sciences économiques 3/4 ans après le master

3.5.4. Certificats et diplômes complémentaires

- Certificat de formation continue en sciences économiques 20 ECTS

3.6. Faculté de théologie

Le plan d'études suivi par la Faculté pour la licence en théologie et la licence en herméneutique sera abandonné quand les derniers étudiants auront terminé leur formation. Le nouveau qui entrera en vigueur en octobre 2005 est en cours d'élaboration avec les Facultés de Genève et Lausanne.

L'accord régissant les facultés de théologie prévoit actuellement que pour obtenir un master en théologie, il faut acquérir trois modules, le module en théologie pratique étant offert en exclusivité par l'Université de Neuchâtel.

Par ailleurs, tous les étudiants de théologie des trois facultés (Neuchâtel, Lausanne et Genève) sont supposés être immatriculés à l'Université de Neuchâtel.

Le rectorat regrette que le master en théologie n'ait pas été organisé en deux piliers, avec un pilier en théologie pratique offert en exclusivité par l'Université de Neuchâtel. La dotation de celle-ci serait suffisante pour offrir cette prestation d'enseignement (quatre professeurs en dotation, dont trois en théologie pratique). Il faut ajouter que par rapport aux masters en théologie élaborés (Strasbourg) ou en voie d'élaboration (Bâle, Berne, Zurich, par exemple), le master romand comportera le plus petit nombre de disciplines.

4. Planification des postes de professeur et de l'offre de formation

4.1. Introduction

Le rectorat a basé ses réflexions sur des considérations explicitées ci-dessous, et qui ensemble l'ont fait converger vers des décisions en matière de planification des postes de professeur et d'offre de formation.

Les nouveaux mécanismes prévus par la Confédération pour soutenir l'activité des universités ne nous sont pas favorables à terme et, si nous ne modifions pas notre dispositif, nous condamnent à d'importantes diminutions dans les subventions. Le mécanisme des « subventions de base » a été profondément transformé par la Loi fédérale d'aide aux universités (LAU) du 8 octobre 1999 et le dispositif réglementaire qui en découle. Dès 2008, la subvention sera exclusivement fonction d'un coût standard par étudiant, calculé selon les domaines. Le facteur « recherche » – où nous sommes forts grâce à la Faculté des sciences – perd du poids dans le calcul.

4.1.1. Considérations du rectorat

1. Dans passablement de domaines, nous avons un coût par étudiant qui est plus élevé que le coût standard suisse, en tout cas à en juger par les premiers résultats de la comptabilité analytique. La conséquence en est : **nous devons avoir moins de filières, et celles que nous avons doivent avoir plus d'étudiants**. Comme point de repère, on peut citer l'Université de Zurich qui offre 48 filières distinctes avec 23'000 étudiants, alors que nous en avons 35 avec 3'300 étudiants ! Cette comparaison montre aussi que l'étendue de l'offre n'est pas intrinsèquement liée à la qualité de l'enseignement. En tout cas, l'Université devra prendre des mesures là où son coût par étudiant est supérieur au coût standard au niveau suisse.
2. La CRUS (document « Paysage universitaire suisse : stratégie 2005 – 2015 ») impose un nombre minimum de professeurs par filière d'études (3 professeurs par filière) et un nombre minimum d'étudiants entrant dans une filière d'études (20 étudiants débutants par filière).
3. Nous avons des filières avec trop peu de professeurs et très peu d'étudiants au vu des normes de la CRUS.
4. Nous avons des filières avec un taux d'encadrement insuffisant (beaucoup d'étudiants) au sens des normes de la CRUS.
5. Sur les deux types de filières, nous sommes très exposés, dans la mesure où les critères CRUS/OAQ (Organe d'assurance qualité) devront être remplis. Les textes légaux prévoient la réduction ou même la suppression des subventions de base s'ils ne sont pas remplis (pour quelques détails, voir la LAU, RS 414.20, et l'Ordonnance correspondante, RS 414.201, http://www.admin.ch/ch/f/rs/41.html#414.2).

Ces considérations s'appliquent à l'ensemble de l'Université, mais ont une importance toute particulière pour la Faculté des lettres et sciences humaines.

De façon générale, on peut dire que la Faculté des sciences est bien dotée par rapport à son nombre d'étudiants. Cette dotation se justifie largement par l'excellente performance en matière de recherche de cette faculté. Néanmoins, étant donné la situation dans les autres facultés, le rectorat a décidé de supprimer des chaires en Faculté des sciences.

La situation d'encadrement (nombre d'étudiants par professeur) est extrêmement critique en FLSH. Il existe plusieurs demi licences (psychologie, sciences de l'éducation, espagnol, latin, journalisme), qui devraient devenir des piliers traversant le bachelor et le master, avec un seul professeur. Le rapport étudiants / professeur peut ainsi atteindre 100. Même dans des disciplines avec deux professeurs (par exemple ethnologie, géographie), ce rapport dépasse 60 étudiants équivalent plein temps (EPT).

A noter par ailleurs que le rectorat a décidé de supprimer deux filières d'études en FLSH pour attribuer plus de moyens à d'autres. Malheureusement, cette mesure de restructuration interne n'est pas suffisante, et c'est une des raisons pour lesquelles un effort de diminution des moyens est demandé à la Faculté des sciences.

4.1.2. Tableaux synthétiques de la planification des postes de professeur 2004 - 2008

Les tableaux ci-dessous résument la planification des postes de professeur décidée par le rectorat. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une planification rigide. Le moment venu, et si de nouveaux faits se présentent, il faudra avoir le courage de remettre en cause certaines des décisions.

A noter que les suppressions des chaires de grec et d'italien en FLSH, ainsi que les filières d'études qui leur sont associées, la suppression d'une chaire en chimie, la réorientation d'une autre, la suppression d'une chaire en mathématiques, la création d'une chaire de statistique appliquée aux sciences naturelles et la suppression d'une chaire de physique en FS ont été approuvées par le Conseil de l'Université dans sa séance du 16 décembre 2004.

Faculté des lettres et sciences humaines

Instituts et chaires	Postes	PO, PE, DR, PAss	Variation
Institut de géographie	2.00	Etienne PIGUET, Ola SÖDERSTRÖM	
Institut d'ethnologie	2.00	Christian GHASARIAN, Ellen HERTZ	
Institut de philosophie	2.00	Richard GLAUSER, Daniel SCHULTHESS	
Institut de logique	1.00	Denis MIEVILLE	
Institut de linguistique	2.50	François GROSJEAN, Louis de SAUSSURE, Simona PEKAREK DOEHLER nommée en 2004, poste SANDOZ non repourvu en 2005	0.63
Institut de littérature française moderne	3.00	Claire JAQUIER, Daniel SANGSUE, Jean-Pierre Van ELSLANDE	
Chaire de grec supprimée			-1.00
Institut d'italien supprimé			-1.00
Institut de philologie romane et linguistique française	2.00	Marie-Josée BEGUELIN, Gilles ECKARD	
Centre de dialectologie	1.00	Andres KRISTOL	
Institut d'histoire	3.80	Laurent TISSOT, Philippe HENRY, Philippe MARGUERAT, Jean-Daniel MOREROD	
Institut d'histoire de l'art et muséologie	2.00	Pascal GRIENER, + 1 nouveau poste	1.00
Institut de journalisme et communication	1.50	Antoine MAURICE + 1 nouveau poste	1.00
Institut de préhistoire	0.33	Michel EGLOFF	
Chaire d'archéologie classique	0.88	Denis KNOEPFLER	
Chaire de latin	1.00	Jean-Jacques AUBERT	
Institut de langue et littérature allemandes	2.00	Anton NAEF, Jurgen SOERING	
Institut d'anglais	2.00	Lukas ERNE, Patrick VINCENT	
Institut de littérature hispanique & langues et linguistique ibéro-romanes	2.00	Irene ANDRES-SUAREZ, (Mariela de la TORRE E. AGOSTINHO)	1.00
Institut de psychologie	1.00	Anne-Nelly PERRET-CLERMONT	
Institut des sciences de l'éducation	2.00	1 poste vacant + 1 nouveau poste	1.00
Institut d'orthophonie	1.00	Geneviève De WECK	
ILCF	4.67	Carine DEKENS SKUPIEN, Alain KAMBER, Loris PETRIS, François RYTZ, Philippe TERRIER, poste EIGELDINGER non repourvu	-0.89
SFM	1.00	A créer dans le cadre du transfert du SFM	1.00
MAPS	1.00	Chaire transversale à créer	1.00
	41.68		**3.74**

Tableau 1. Professeurs en lettres et sciences humaines

Faculté des sciences

Instituts et chaires	Postes	PO, PE, DR, PAss	Variation
Institut de mathématique	4.00	Michel BENAÏM, Olivier BESSON, Bruno COLBOIS, Alain VALETTE, poste SIGRIST réorienté en 2005	-1.00
Institut d'informatique	2.00	Pascal FELBER, Peter KROPF	-
Institut de physique	6.50	Philipp AEBI, Matthias BLAU, Jean-Pierre DERENDINGER, Jérôme FAIST, Jean-Luc VUILLEUMIER, Damian TWERENBOLD, poste MARTINOLI vacant en 2006, poste BECK non repourvu	-0.50
Institut de microtechnique (IMT)	7.25	Christophe BAILLIF, Pierre-André FARINE, Nicolaas De ROOIJ, Hans-Peter HERZIG, Heinz HUGLI, Arvind SHAH, Peter SEITZ, intégration ON en 2005	1.00
Institut de chimie	4.63	Robert DESCHENAUX, Reinhard NEIER, Helen-Margret STOECKLI-EVANS, Georg SUESS-FINK, Thomas WARD, postes TABACCHI réorienté en 2005 et STOECKLI non repourvu en 2007	-2.00
Institut de géologie	4.00	Martin BURKHARD, Karl FOELLMI, Angelika KALT, Eric VERRECHIA	
Centre d'hydrogéologie	3.00	Daniel HUNKELER, Pierre PERROCHET, François ZWAHLEN	
Institut de zoologie	7.00	Bruno BETSCHART, Michel BROSSARD, Redouan BSHARY, Peter-Allan DIEHL, Lise GERN, Patrick GUERIN, Martine RAHIER	
Institut de botanique	6.50	Jean-Michel GOBAT, Daniel JOB, Felix KESSLER, Philippe KUEPFER, Brigitte MAUCH-MANI, Jean-Marc NEUHAUS, poste TABACCHI réorienté en 2005 vers chimie des produits naturels, poste ARAGNO non repourvu en 2007	-
Statistique appliquée aux sciences naturelles	1.00	Poste SIGRIST réorienté en 2005	1.00
	45.88		**-1.50**

Tableau 2. Professeurs en sciences

Faculté de droit

Instituts et chaires	Postes	PO, PE, DR, PAss	Variation
Droit	10.50	Jean-Philippe DUNAND, Robert KOLB, Pascal MAHON, Sylvain MARCHAND, Petros MAVROIDIS, Thomas PROBST, Nathalie TISSOT, Pierre-André WESSNER, Piermarco ZEN-RUFFINEN, remplacement KNOEPFLER en 2005, BOLLE et RUEDIN en 2006, un poste supplémentaire	1.00
Institut du droit de la santé	1.00	Olivier GUILLOD	-
	11.50		**1.00**

Tableau 3. Professeurs en droit

Faculté des sciences économiques

Instituts et chaires	Postes	PO, PE, DR, PAss	Variation
Groupe économie régionale - IRER - transféré en FLSH en 2005	1.00	Olivier CREVOISIER, poste MAILLAT non repourvu	-1.00
Groupe économie politique	3.00	Jean-Marie GRETHER, Claude JEANRENAUD, Milad ZARIN-NEJADAN, poste PULT non repourvu en 2004	-0.75
Institut de l'entreprise	6.00	Sam BLILI, Michel DUBOIS, Daniel HAAG, Michel KOSTECKI, postes BIRCHER et BEGUIN non repourvus, 2 postes nouveaux	1.32
GPA	3.00	Adrian BANGERTER, Franziska TSCHAN, poste supplémentaire en gestion du personnel	1.00
Institut interfacultaire d'informatique IIUN - transféré en FS	2.00	Jacques SAVOY, Kilian STOFFEL	-
Groupe de statistique	2.00	Yves TILLÉ, succession DODGE	-
Institut de sociologie - transféré en FLSH en 2005	2.00	François HAINARD, Christian SUTER	-
Institut de science politique supprimé	-	Poste WEIBEL non repourvu en 2004	-1.00
Nouveau poste, profil à définir	1.00		1.00
	20.00		**0.57**

Tableau 4. Professeurs en sciences économiques

Faculté de théologie

Instituts et chaires	Postes	PO, PE, DR, PAss	Variation
Théologie	4.00	Lytta BASSET, Pierre-Luigi DUBIED, Félix Christoph MOSER, Martin ROSE	-
	4.00		**-**

Tableau 5. Professeurs en théologie

4.1.3. Mise en relation des coûts directs et du taux d'encadrement

Les graphiques ci-dessous situent les instituts (ou chaires) et les filières d'études offertes en termes de taux d'encadrement et de coûts par étudiant équivalent plein temps (étudiant EPT). Les coûts et taux d'encadrement indiqués sont à interpréter avec prudence, mais montrent néanmoins les grandes tendances.

La notion « d'étudiant équivalent plein temps » mérite d'être expliquée[6] ; il faut la distinguer clairement du nombre d'étudiants qui suivent un cours donné. En Faculté des lettres et sciences humaines plus particulièrement, un étudiant doit choisir plusieurs branches d'études, dans le passé trois, à l'avenir deux ou trois. Un tel étudiant est comptabilisé pour chacune des branches comme une fraction d'étudiant. Ensuite, un étudiant reste dans l'Université plusieurs années, en moyenne par exemple pendant 5 ans. De ce qui précède résultent les possibilités suivantes : 10 étudiants EPT peuvent correspondre à 25 personnes, donc à 5 étudiants pour chaque année d'études. Si un cours d'une telle branche est ouvert aux étudiants de trois années différentes, alors il peut être suivi par 15 étudiants, auxquels il faut ajouter les étudiants qui suivraient le cours sans être inscrits pour un titre dans la branche (cours de service ou cours à option dans une autre branche, intérêt personnel, étudiant en mobilité, notamment).

L'axe horizontal représente le coût par étudiant ; sont reportés ici les coûts directs par étudiant EPT. L'axe vertical représente l'inverse du taux d'encadrement, soit le nombre d'étudiant EPT divisé par le nombre de professeurs (PO, PE, DR et PAss). Si cette valeur est élevée, l'encadrement est faible. Pour les sciences humaines au sens large du terme, le coût devrait se situer entre 8'000 et 18'000 francs, pour les sciences entre 15'000 et 45'000 francs.

[6] Une explication détaillée du mode de calcul se trouve dans le rapport annexe « Présent et futur de l'Université », dans les annexes au point 10.4

Lorsque le point représentant l'institut ou la formation se situe « en haut et à gauche » (quadrant I), cela signifie que le coût par étudiant est faible, mais que le taux d'encadrement est insuffisant, car le nombre d'étudiants par professeur est élevé ;

Lorsque le point représentant l'institut ou la formation se situe « en bas et à droite » (quadrant IV), cela signifie que le coût par étudiant est élevé, avec un taux d'encadrement bon ou élevé, car le nombre d'étudiants par professeur est faible.

Le nombre d'étudiants EPT est celui du 31.12.2003, le nombre de professeurs (PO, PE, PAss et DR) est celui du 1er octobre 2004.

Faculté des lettres et sciences humaines

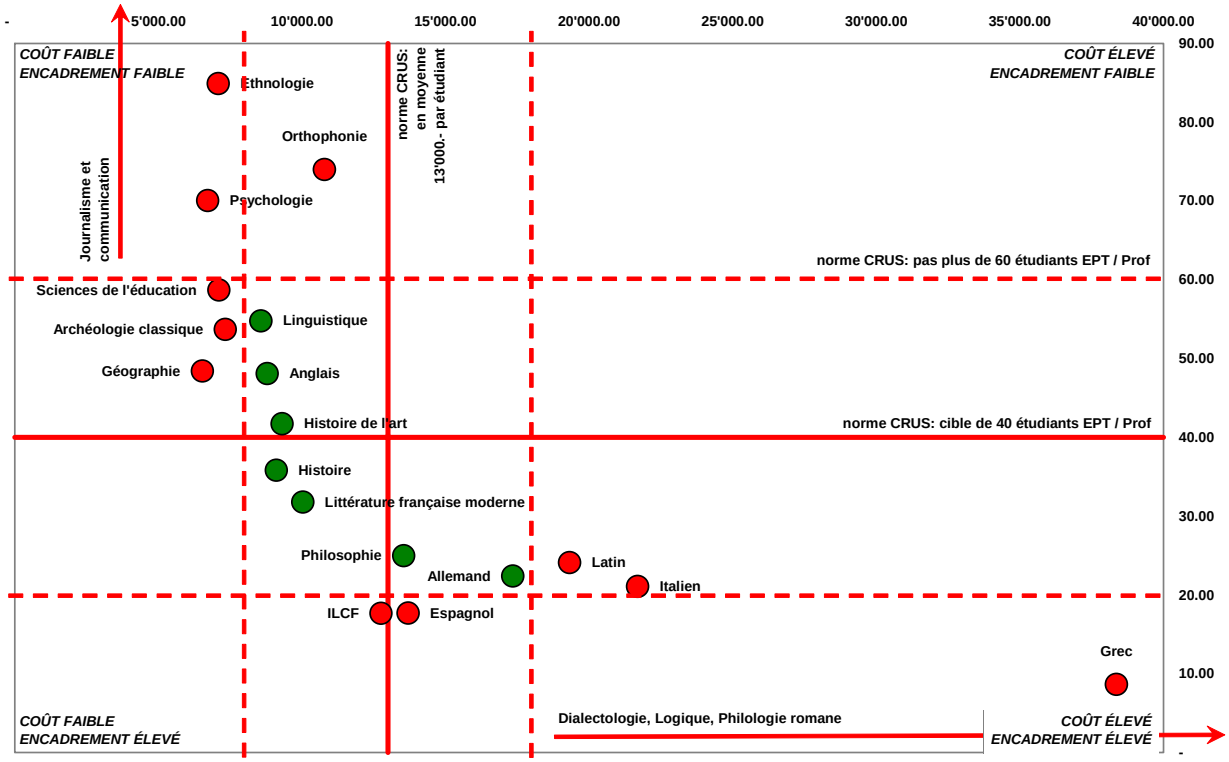

Axe horizontal : coûts par étudiant EPT ; axe vertical : nombre d'étudiants EPT par professeur

Figure 1. Coûts et encadrement des filières d'études en lettres et sciences humaines

Faculté des sciences

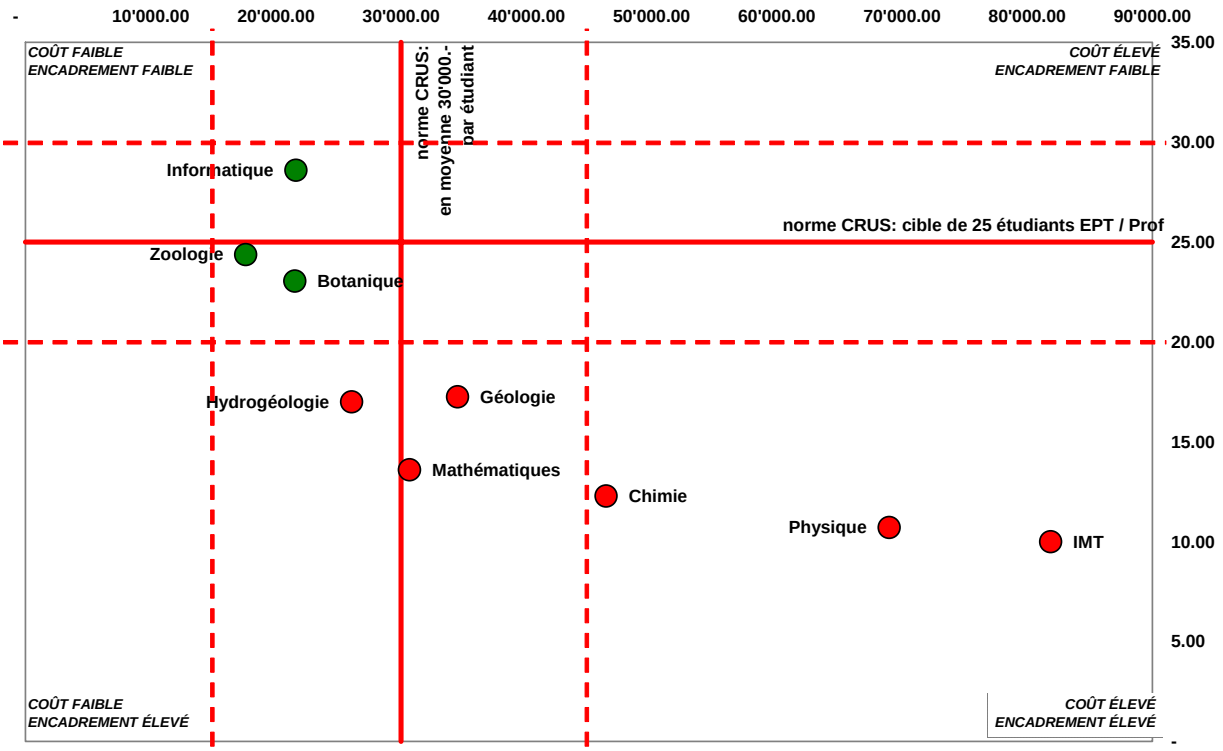

Axe horizontal : coûts par étudiant EPT ; axe vertical : nombre d'étudiants EPT par professeur

Figure 2. Coûts et encadrement des filières d'études en sciences

Facultés des sciences économiques et sociales, de droit, de théologie

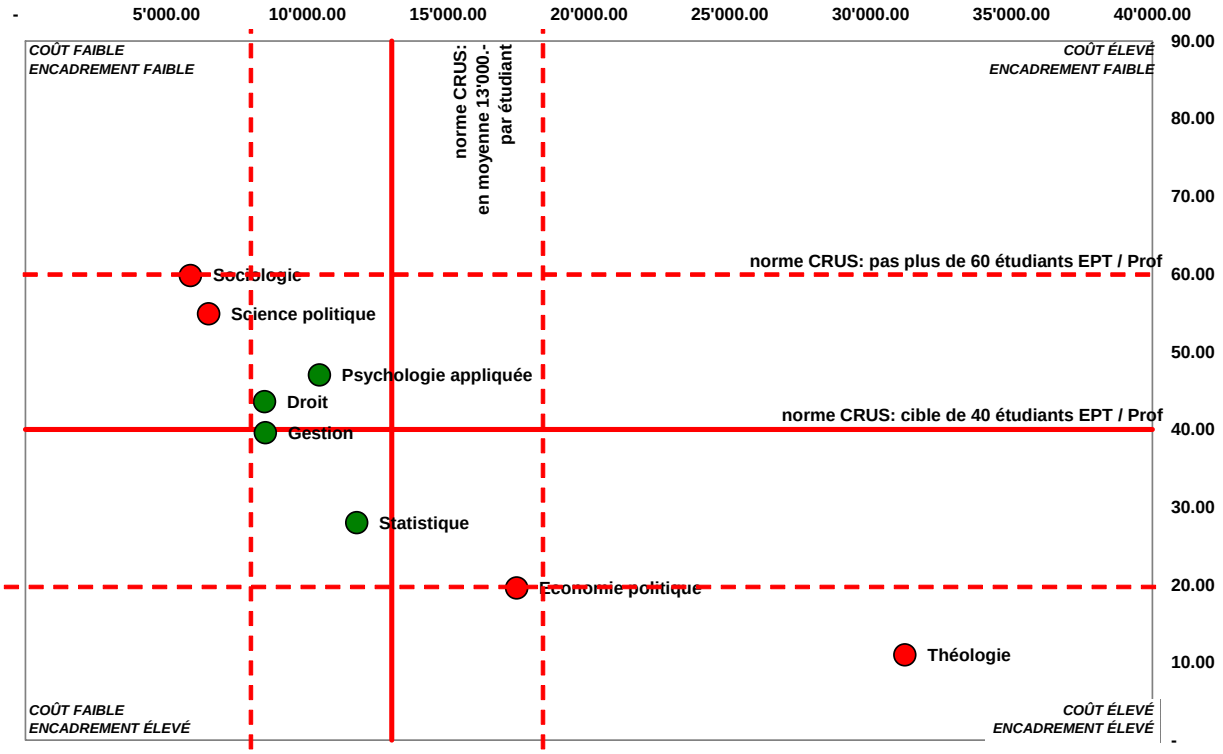

Axe horizontal : coûts par étudiant EPT ; axe vertical : nombre d'étudiants EPT par professeur

Figure 3. Coûts et encadrement des filières d'études en sciences économiques, droit et théologie

4.1.4. Taille et dynamique des filières d'études

Explication générale

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence, au niveau suisse, les tailles des filières d'études, en termes de nombres d'étudiants, et leur dynamique, pour les disciplines relevant des facultés des sciences et des lettres et sciences humaines.

Les données sont tirées des publications de l'OFS :

- Examens finals des hautes écoles universitaires 2003 : (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/bildung_und_wissenschaft/bildung/bildungsstufen/publikationen.html?publicationID=1447)
- Étudiants des hautes écoles universitaires 2003/2004 : (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/bildung_und_wissenschaft/bildung/bildungsstufen/publikationen.html?publicationID=1294)

L'axe vertical montre le nombre d'étudiants débutants en 2003 par filière en Suisse.

L'axe horizontal montre les variations du nombre d'étudiants débutants en % sur 10 ans (1994 à 2003) par filière d'études. L'augmentation moyenne a été de +32.3% sur l'ensemble des filières. L'axe vertical a été dessiné à cette valeur.

Le graphe peut être divisé en quatre quadrants:

- En haut à droite : filière avec de nombreux étudiants et en expansion
- En haut à gauche : filière avec de nombreux étudiants mais en diminution
- En bas à droite : filière avec peu d'étudiants mais en expansion
- En bas à gauche : filière avec peu d'étudiants et en diminution

Une « petite » filière, par exemple moins de 120 étudiants débutants par année au niveau suisse, et dont les effectifs diminuent est en situation particulièrement fragile. Son avenir ne peut être garanti qu'en concertation entre plusieurs universités.

Le nombre d'étudiants débutants est particulièrement important, car la CRUS impose pour chaque filière d'études un nombre minimum d'étudiants débutants, en principe 20 étudiants. A noter qu'une filière peut être offerte en collaboration par plusieurs universités, et le critère s'applique alors au nombre total d'étudiants. Pour que chaque université suisse puisse offrir une filière de formation, il faut au moins 200 débutants. L'axe vertical a été dessiné à ce seuil de 200 étudiants.

Dans le cas de l'Université de Neuchâtel, et même s'il existe de grandes variations entre branches, pour garantir 15 étudiants débutants à Neuchâtel, il faut 500 étudiants débutants dans une filière au niveau suisse, car l'Université de Neuchâtel représente 3% des effectifs.

Il est important de savoir que le nombre d'étudiants en sciences a décru dans toute l'Europe, mais de façon moins marquée en Suisse.

On peut noter que toutes les branches de langue et littérature, à l'exception de l'espagnol, sont en décroissance au niveau de toute la Suisse. D'un autre côté, la psychologie, la sociologie et l'ethnologie ne sont pas seulement des branches à effectifs élevés, mais de plus en croissance. Finalement, à noter l'intérêt croissant pour la philosophie.

Faculté des lettres et sciences humaines

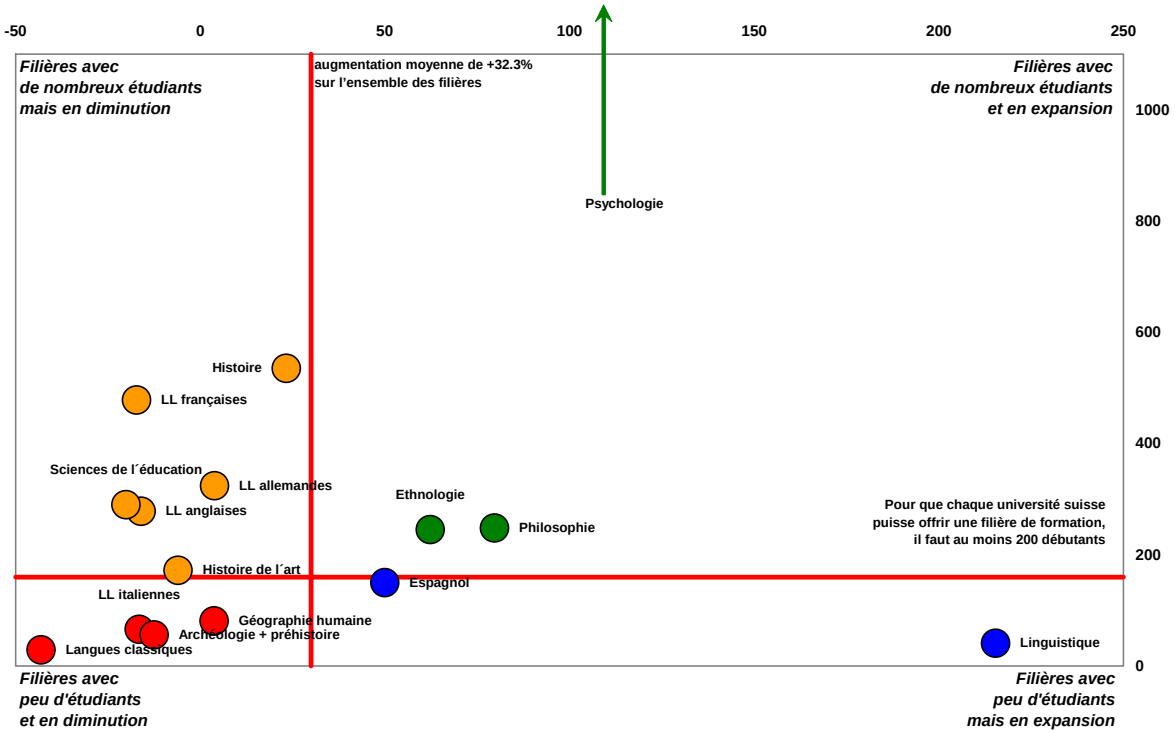

Figure 4. Taille et dynamique des filières d'études en lettres et sciences humaines

Faculté des sciences

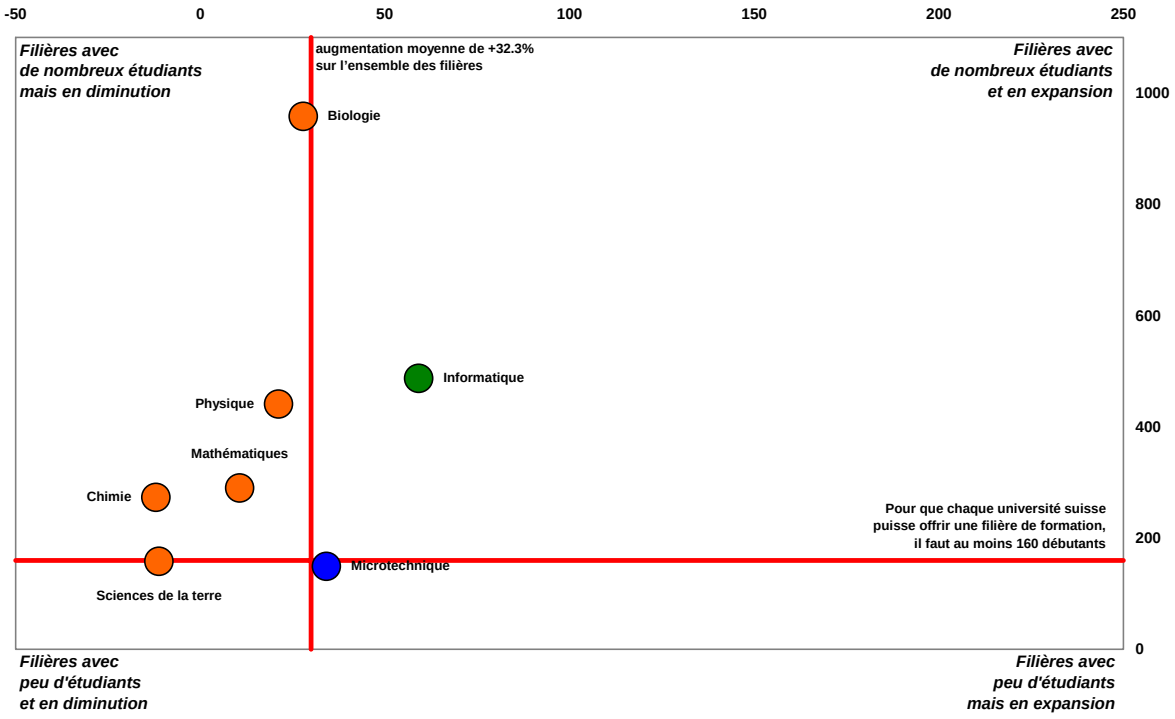

Figure 5. Taille et dynamique des filières d'études en sciences

Facultés des sciences économiques, de droit et de théologie

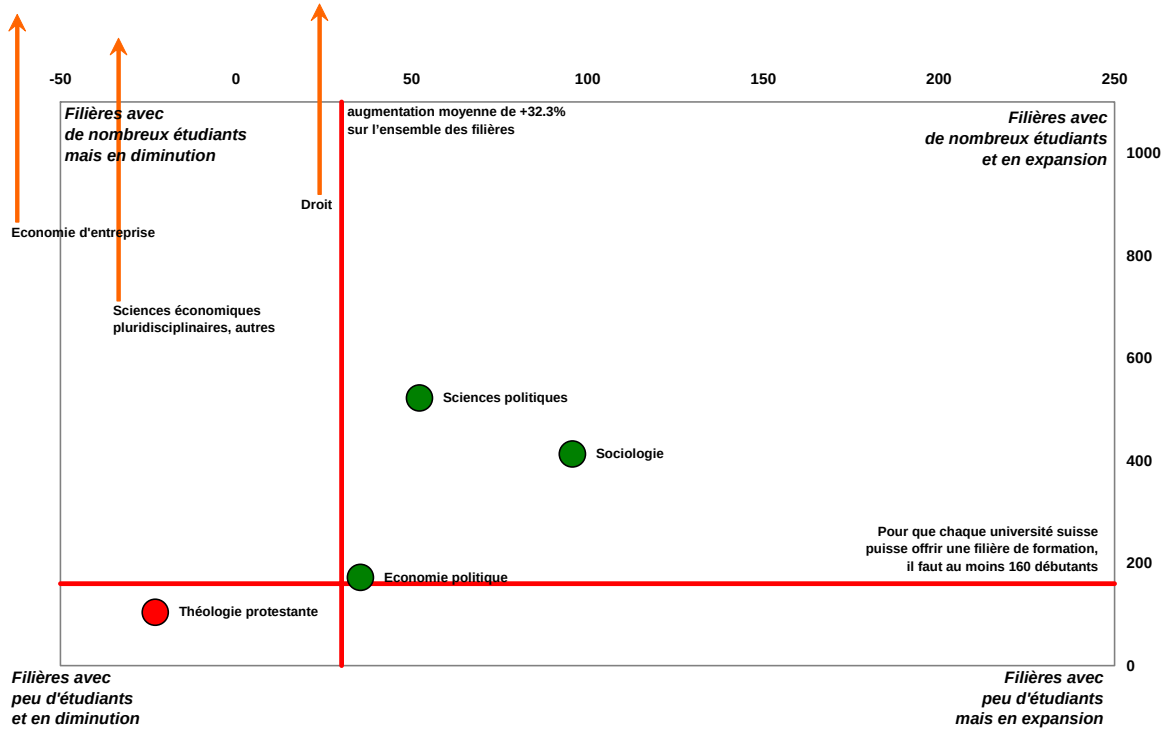

Figure 6. Taille et dynamique des filières d'études en sciences économiques, droit et théologie

4.2. Faculté des lettres et sciences humaines

4.2.1. Nombre minimum de professeurs par pilier

Pour garantir la qualité de l'enseignement, le rectorat demande que la Faculté s'efforce de respecter les contraintes ci-dessous :

- Pour chaque pilier de bachelor, il faut un professeur responsable et un suppléant. Il en va de même pour chaque pilier de master. Un professeur à plein temps peut occuper au maximum deux fonctions de ce genre. Pour un pilier traversant bachelor et master, il faut donc 2 responsables et 2 suppléants, soit au total l'équivalent de 2 postes de professeur à plein temps.
- Une discipline qui constitue un pilier (demi-filière de bachelor suivi d'une demi-filière de master) doit être dotée d'au moins deux professeurs à plein temps.
- Pour une formation académique, un pilier (traversant bachelor et master) doit être doté de 2 postes de professeur à plein temps au minimum s'il existe un accord de coopération, et de 3 postes de professeur à plein temps dans le cas contraire.
- Pour des formations à caractère professionnel (orthophonie, journalisme, muséologie), le problème est un peu différent, puisque des « professionnels » doivent nécessairement intervenir dans la formation. On pourrait par exemple imaginer d'engager des professeurs à mi-temps, à condition qu'ils exercent en parallèle une activité professionnelle de haut niveau. Nous n'abordons pas cette problématique dans ce texte.

4.2.2. Taux d'encadrement

La répartition des postes de professeur doit tenir compte du nombre d'étudiants équivalents plein temps (EPT) suivant un pilier. Idéalement, ce nombre ne devrait pas dépasser 40 étudiants EPT par professeur ; on peut tolérer des pointes de 60. Au-delà de 60 étudiants EPT, des postes supplémentaires d'enseignants devraient être attribués au domaine concerné.

4.2.3. Nombre minimum d'étudiants

Pour chaque pilier, le nombre d'étudiants débutants doit être d'au moins 20, aussi bien au niveau du bachelor que du master. Si ce nombre est inférieur pour un pilier, il faut prévoir un accord de collaboration avec une ou plusieurs autres universités, ou supprimer le pilier de l'offre de formation menant à un titre.

4.2.4. Diagnostic

Le rectorat a relevé pour la Faculté les points suivants :

- Dans plusieurs disciplines offertes comme filières d'études le nombre de professeurs est faible (2 postes) ou très faible (1 seul poste).
- Dans plusieurs disciplines, le nombre d'étudiants est très faible.
- Dans plusieurs disciplines, le nombre d'étudiants est très important.

4.2.5. Dynamique du changement

Le rectorat est de l'avis que les départs à la retraite de professeurs doivent être utilisés pour corriger les graves carences et déséquilibres constatés et s'approcher peu à peu des objectifs énoncés.

Le rectorat est conscient que des abandons ou des renforcements pourraient se révéler par la suite comme non pertinents. Il estime qu'il est possible de procéder périodiquement à des réévaluations de la situation, et que si cela s'avère nécessaire, il est possible de revenir en arrière en saisissant l'occasion d'un autre départ à la retraite. A noter à ce propos que le rectorat sera amené à supprimer des charges de cours et d'enseignement pour financer des nouveaux postes de professeur.

4.2.6. Indications complémentaires du rectorat

Journalisme et communication

Le rectorat demande à la Faculté de se prononcer sur le scénario suivant, à mettre en place dans les 2 à 3 ans à venir:

- Suppression du pilier au niveau du bachelor.
- Mise en place d'un master à temps complet, basé sur un professeur à plein temps et un ou deux professeurs à temps partiel actifs dans la profession. Ce master serait accessible à tout détenteur d'un bachelor, pas seulement en lettres et sciences humaines. Le rectorat envisage un « master spécialisé » avec accès limité pour pouvoir garantir des places de stages.

Psychologie

Pour rappel : La Faculté des sciences économiques offre un master en psychologie du travail, une spécificité neuchâteloise importante!

Compte tenu des moyens qui existent en psychologie "générale" dans d'autres universités romandes, il est impossible que Neuchâtel puisse s'aligner en terme de moyens dans ce domaine, alors même que les performances de l'équipe neuchâteloise sont excellentes et reconnues internationalement.

La chaire de psychologie a toujours été un pilier des sciences de l'éducation et s'inscrit par ses collaborations au sein des sciences sociales. Le rectorat préconise que la même politique soit suivie à l'avenir.

Sciences de l'éducation

Un accord avec la HEP Bejune est en cours d'élaboration et fait l'objet de discussions entre les partenaires. Une première chaire devrait être mise au concours en 2005. La deuxième chaire pourrait être orientée en direction de la sociologie ou économie des systèmes éducatifs.

Histoire

Le rectorat souhaite que l'Institut d'histoire prenne en charge l'enseignement d'histoire économique et de sciences politiques dans une perspective historique.

Archéologie préhistorique

Une solution doit être trouvée en négociation avec l'Etat, puisque le titulaire actuel est également directeur du Laténium.

Le rectorat pense par ailleurs qu'il serait important d'étudier une collaboration plus étroite avec la Faculté des sciences, qui pourrait utilement renforcer la place de l'archéologie préhistorique, dans son orientation « paléontologie », par ses compétences en biologie végétale (dendrochronologie, étude des semences, etc.), biologie des sols, géologie (provenance des pierres, par exemple), sans oublier la zoologie (examen des os).

Orthophonie

Le cadre législatif et réglementaire de la formation en orthophonie est en évolution et plusieurs problèmes doivent être étudiés avant de pouvoir décider de l'avenir de cette discipline : caractère académique ou professionnel de la formation, reconnaissance du titre délivré pour l'exercice de la profession, mécanisme de subventionnement après le « désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les Cantons ».

4.2.7. Offre de formation au niveau du bachelor

Selon les désirs de la Faculté, les plans d'études prévus se basent sur les deux formules suivantes : PP70 + PP70 + PS40, notamment destiné aux futurs enseignants du degré secondaire I, et PP90 + PP90, débouchant en principe sur un master dans une des deux disciplines.

Le rectorat estime que l'offre de base doit être le pilier principal de 70 ECTS. Les 20 ECTS additionnels dans un pilier principal PP90 doivent provenir d'apports extérieurs à la discipline. Pour ne citer qu'un exemple, pour la géographie, il peut s'agir de 20 ECTS en géologie ou en économie.

Pour des disciplines « très pointues » avec une dotation faible, le rectorat estime que seul un pilier secondaire (40 ECTS) doit être offert.

Si un pilier ne rencontre pas un certain succès au niveau du nombre d'étudiants débutants au bout de deux ou trois ans, sa suppression devrait être envisagée, et l'offre de formation intégrée dans des piliers voisins. Une autre option consiste à abandonner la formation au niveau du bachelor pour se concentrer sur une spécialité « pointue » au niveau du master.

Les piliers principaux et secondaires acceptés par le rectorat figurent dans le tableau ci-dessus, au point 3.2.1.

La Faculté doit veiller, dans la construction de ses plans d'études et horaires, qu'un étudiant puisse terminer le bachelor en 3 ans. Les master doivent effectivement commencer dans la règle au 7^{e} semestre. C'est un enjeu considérable pour la Faculté. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici qu'aucun étudiant ne peut être autorisé à s'inscrire dans un master sans avoir obtenu le bachelor, et cela même s'il ne lui manque qu'un seul crédit ECTS !

Une formation complète dans une discipline s'obtient en continuant par un master. Dans la définition des plans d'études, la Faculté doit ménager autant que possible les moyens d'enseignement pour les niveaux master et au-delà.

4.3. Faculté des sciences

4.3.1. Enseignement et nombre d'étudiants au niveau du bachelor

Pour s'approcher du nombre minimum d'étudiants défini par la CRUS (20 par filière en première année), la Faculté des sciences devra réduire le nombre de bachelors offerts. Cette réduction devrait être mise en vigueur à partir de l'année universitaire 2006-2007.

Le rectorat estime que le nombre de bachelors offerts ne devrait pas excéder six, mais la Faculté pourrait aussi proposer seulement un ou deux bachelors avec des « majors » (branche principale)

et des « minors » (branche secondaire), système qui fonctionne bien dans les universités anglo-saxonnes.

Les formations propédeutiques en médecine, en pharmacie et en chimie sont maintenues dans la mesure où la reprise de nos étudiants par les universités romandes est garantie et l'opération neutre du point de vue des coûts.

4.3.2. Filières d'études et nombre d'étudiants au niveau du master

Le recrutement pour l'entrée au master doit être une priorité, car un nombre d'étudiants élevé au niveau du master est une condition indispensable à toute discipline ayant un niveau d'activité de recherche élevé, et donc un besoin important de recruter des doctorants.

La Faculté est priée de fixer des objectifs de nombres d'étudiants débutants à atteindre en 2007 et 2009 pour les filières de master. Si le potentiel de recrutement d'une filière d'études devait se révéler insatisfaisant, elle devrait être abandonnée.

4.3.3. Planification des postes de professeur

Voici les chaires qui sont déjà libres ou qui vont se libérer au plus tard en 2008 :

- Michel Aragno, Microbiologie, 2007
- Hans Beck, Physique Théorique, 2004
- Philippe Kupfer, Botanique systématique, 2007
- Piero Martinoli, Physique générale, 2006
- François Sigrist, Mathématiques, 2005
- Fritz Stöckli, Chimie physique, 2007

Les suppressions, reconductions ou créations de postes de professeur décidées par le rectorat sont données dans le tableau de planification des postes de professeur relatif à la Faculté des sciences (point 4.1.2 ci-dessus). A l'exception de la succession de la chaire « Aragno », les propositions du rectorat ont été approuvées par le Conseil de l'Université dans sa séance du 16 décembre 2004.

Il résulte de ce tableau les suppressions suivantes :

- Suppression d'une chaire en physique ; le rectorat préfère la suppression de la chaire de physique théorique (succession « Beck ») et le maintien d'un poste en physique expérimentale (succession « Martinoli ») avec une orientation qui produit des synergies avec la chaire du Prof. Faist et l'Institut de microtechnique. Un engagement anticipé du successeur du Prof. Martinoli peut être envisagé.
- Suppression d'une chaire en biologie ; le rectorat propose la suppression de la succession de la chaire « Aragno».
- Suppression d'une chaire en chimie ; le rectorat précédent a décidé de supprimer la succession de la chaire « Stöckli ».

Dans la planification des successions le rectorat est de l'avis que :

- La succession de la chaire de chimie « Tabacchi » se fera en direction de la chimie des produits naturels. Le futur titulaire doit être un chimiste, et il doit contribuer à l'enseignement de service dans ce domaine. Il sera rattaché à l'Institut de botanique ou de zoologie.
- La succession en mathématiques (chaire « Sigrist ») doit être redéfinie comme une chaire de statistique appliquée aux sciences naturelles. Le professeur donnera des cours de statistique appliquée ou de modélisation statistique aux étudiants en sciences naturelles. Il contribuera au cours postgrade de statistique (qui deviendra un master spécialisé ou un Master of Advanced Studies).

Lors de chaque mise au concours d'un poste, la Faculté devra étudier la possibilité d'une mise au concours au niveau de professeur assistant.

Il est important d'ajouter ici que le transfert de l'Observatoire cantonal dans l'Université, s'il est décidé par le Conseil d'Etat, aboutira à un renforcement substantiel de l'Institut de microtechnique avec la création d'un poste de professeur ordinaire, directeur du futur laboratoire « Observatoire cantonal ».

4.4. Faculté de droit

4.4.1. Contexte et analyse de la situation

La Faculté de droit a toujours tenu compte avec beaucoup de réussite des besoins de l'enseignement pour définir les profils des postes à repourvoir. Le recrutement des étudiants est solide et même extrêmement encourageant.

Cette ligne de conduite (une certaine « orientation enseignement » qu'il convient de saluer dans son ordre) a abouti à une couverture large de tous les aspects les plus centraux du droit. Mais ce n'est qu'en partie qu'elle a conduit jusqu'à présent à la définition de domaines de compétences bien marqués et dessinés.

Cependant, il n'est pas exclu, aux yeux du rectorat, que d'autres domaines de compétences puissent émerger, ou peut-être un seul domaine supplémentaire. Une stratégie de développement de la Faculté de droit, à travers la repourvue des chaires, devrait inclure une telle perspective. Un nouveau domaine de compétence devrait s'instaurer avec l'ambition de constituer un centre reconnu au niveau national voire international si possible. Pour satisfaire les besoins de l'enseignement, nécessairement larges, on admettra qu'un professeur de droit doit pouvoir donner des cours de base dans d'autres domaines que sa spécialité, et que quelques postes de professeur, peu nombreux, ne s'inscriront pas dans les centres de compétence retenus.

Pour atteindre assez rapidement une certaine concentration dans les domaines de compétence retenus, il pourrait être intéressant que des professeurs déjà en place réorientent leurs activités. Le rectorat peut envisager d'octroyer un congé scientifique à un professeur qui accepterait un tel effort.

L'augmentation du volume de la recherche doit être un des buts visés par la mise en valeur des domaines de compétence spécifiques de la Faculté de droit.

Voici les chaires qui vont se libérer au plus tard en 2008 :

- Pierre Bolle, législations pénales, 100%, 2006
- François Knoepfler, droit international privé, droit comparé, 50%, 2005
- Roland Ruedin,, droit commercial, 100% 2006

Le rectorat estime que la Faculté de droit devrait être dotée d'une chaire supplémentaire et que toutes les chaires qui vont se libérer devraient être repourvues, le cas échéant après réorientation de leurs spécialités.

Compte tenu de ce qui précède, le rectorat a demandé à la Faculté de droit de lui soumettre une proposition de développement avec deux variantes, à savoir sans et avec attribution d'une chaire supplémentaire. La proposition de la Faculté figure ci-après.

Cette proposition n'a pas pu être étudiée dans le détail par le rectorat, faute de temps, et il sera sans doute nécessaire de l'affiner, le cas échéant après avoir pris l'avis d'experts externes. A priori, il nous semble cependant que la Faculté n'a pas abordé explicitement le problème de l'augmentation de l'activité de recherche. Il ne ressort pas non plus clairement de son exposé quel centre de compétence supplémentaire elle entend développer, le nombre d'idées excédant sans doute les possibilités financières. Une évaluation de la situation concurrentielle permettrait peut-être de procéder à un arbitrage.

Dans sa proposition, la Faculté envisage dans plusieurs cas l'engagement d'un professeur extraordinaire, donc à temps partiel. Le rectorat estime que ce statut doit être réservé aux cas où l'Université veut s'attirer de façon permanente des compétences dans un domaine où la pratique professionnelle à un haut niveau parallèlement à l'enseignement universitaire est indispensable. En règle générale, il ne constitue pas un moyen adéquat pour développer un domaine de recherche.

Enfin, la réflexion sur l'avenir et, le cas échéant, le financement de l'Institut du droit de la santé, et des activités qui lui sont liées, doit être approfondie. Le rectorat estime probable que le subventionnement spécial se terminera en 2008. Il est peu vraisemblable que cette reprise puisse être financée entièrement par des moyens supplémentaires comme le souhaite la Faculté (en termes budgétaires, il s'agit d'un poste de professeur environ).

4.4.2. Proposition de la Faculté

Grands axes de développement

Avant de décrire les deux variantes de développement, on indiquera préalablement les grands axes de développement voulus par la Faculté de droit – et confirmés lors de la séance du 17 décembre 2004 – en vue de consolider le droit à Neuchâtel:

- En termes d'enseignement, la priorité, reconnue de manière unanime lors de la réunion du 17 décembre 2004, consiste à renforcer à Neuchâtel les enseignements de droit européen, ainsi que les enseignements dans les domaines d'intersection entre l'Union européenne et la Suisse (accords sectoriels, notamment libre circulation des personnes). Un tel renforcement peut se faire, pour une petite partie, par un réaménagement des intitulés de certains cours existants, mais dépendra aussi de ressources supplémentaires éventuelles. La faculté est fermement convaincue que l'enseignement du droit européen et des domaines juridiques liés à l'intégration européenne constitue une nécessité dans l'optique d'une politique de promotion attractive, aussi bien pour la filière du bachelor que pour celle du master. A terme, il faut viser à offrir un master en droit avec orientation "droit international et droit européen".
- Toujours en termes d'enseignement, une autre priorité, tout aussi unanimement reconnue, est celle de la consolidation du droit de la santé, de manière à pouvoir maintenir l'offre d'enseignement actuellement financée en partie par un poste de professeur boursier du Fonds national.
- En parallèle, la Faculté entend développer, à côté de ceux qui existent (droit de la santé et droit du sport), un ou deux centres de compétences nouveaux. Un projet concret existe déjà et a reçu le soutien de la Faculté : le centre d'étude des modes alternatifs et juridictionnels de résolution des conflits (CEMAJ). Deux autres thématiques ont été identifiées : la première en droit du logement, qui pourrait s'appuyer sur la réputation du séminaire sur le droit du bail; la seconde dans les domaines "libre circulation des personnes/migrations/travail", un sujet de grande importance pour notre pays et qui permettrait de collaborer avec le projet de MAPS (Maison d'analyse des processus sociaux) en Faculté des lettres et sciences humaines. Même s'ils sont en partie liés à certaines orientations du master en droit, ces nouveaux centres de compétence devraient être axés surtout sur la recherche – plutôt que sur l'enseignement -, et ils pourraient, en particulier celui dans le domaine du droit du logement, en partie être développés ou renforcés par la réaffectation de moyens budgétaires existants.

Compte tenu de ces volontés et axes de développement, les deux variantes envisageables sont les suivantes.

Variante statu quo

La variante statu quo (ou variante 2,5 chaires) n'offre qu'une très faible marge de manœuvre dans la mesure où les 2,5 chaires qui sont à repourvoir en 2005 et 2006 sont, pour l'essentiel, "incontournables": les enseignements de base que sont le droit pénal, le droit commercial et le droit international privé sont indispensables. En outre, il paraît nécessaire ou du moins opportun de pouvoir mettre au concours, surtout en droit pénal, mais éventuellement aussi en droit commercial, un poste de professeur ordinaire. De ce fait, seule une petite partie de ces postes permet une légère réorientation des matières d'enseignement – mais non un changement radical de cap –, selon une affectation qui pourrait être la suivante:

- 1 poste de PO en droit pénal, avec réorientation d'une partie (spécialisée) de la chaire (1 à 2h maximum) en fonction des axes de développement retenus (par exemple: droit pénal économique et volet "sécurité" des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE);
- 1 poste de PO en droit commercial, avec réorientation d'une partie de la chaire (2h) en fonction des axes de développement choisis (éventuellement un poste de PE à 4, 5 ou 6 heures, notamment en vue de créer un autre poste de PO au sein de la Faculté) ;
- 1 poste de PE (4h) en droit international privé et procédure civile internationale, avec réorientation éventuelle de 1h en fonction des axes de développement.

A ces légères réorientations pourrait s'ajouter la possibilité de créer, dès octobre 2005, par le jeu de diverses réaffectations budgétaires internes, un poste de professeur extraordinaire (3h) dans l'idée de consolider diverses charges de cours existant actuellement dans le domaine du droit des professions judiciaires et, par la même occasion, de renforcer le CEMAJ. Selon les calculs provisoires du décanat, cette possibilité pourrait être réalisée sans augmentation budgétaire. En revan-

che, la création d'un poste de PE à 4h dans ce domaine demanderait des ressources budgétaires supplémentaires (par une augmentation budgétaire ou éventuellement par d'autres réaffectations internes) de l'ordre de 35'000.- à 40'000.-.

Variante plus une chaire

La variante plus 1 chaire (ou variante 3,5 chaires) offrirait à la Faculté une marge de manœuvre plus intéressante et lui permettrait de réaliser, en partie en tout cas, ses objectifs de développement.

En plus des réorientations envisageables et exposées ci-dessus dans le cadre de la variante statu quo, ce scénario permettrait la mise au concours, à l'horizon 2006 par exemple, de l'équivalent d'une chaire qui devrait comporter:

- un enseignement de droit européen, dans le domaine institutionnel (2h);
- un enseignement dans le domaine des accords sectoriels avec l'Union européenne, spécialement dans le domaine de la libre circulation des personnes (2h);
- un enseignement en droit public de la santé, afin de maintenir l'enseignement existant actuellement grâce à un poste de professeur boursier (2h).
- un enseignement destiné à renforcer le droit du travail existant, en lien avec les accords sectoriels avec l'UE (notamment "mesures d'accompagnement") (1h);
- un enseignement destiné à renforcer l'un des axes de développement décrits précédemment (éventuellement dans le domaine du droit économique, en lien avec les développements européens) (1h);

Ces enseignements pourraient être mis au concours soit sous forme d'une chaire de PO, soit sous forme de deux demi-chaires de PE (à 4h, voire plus, par l'effet de consolidations de postes existants de chargés de cours ou de professeurs extraordinaires). Des combinaisons avec des postes partiels existants sont aussi envisageables.

Enfin, comme dans la variante précédente, pourrait s'ajouter la possibilité de créer, dès octobre 2005, par le jeu de réaffectations internes, un (autre) poste de PE (3h) dans le domaine du droit des professions judiciaires et du CEMAJ (voir ci-dessus).

Situation de l'Institut du droit de la santé

En marge de la planification des chaires, le rectorat a également souhaité savoir comment la faculté envisage l'avenir de l'Institut de droit de la santé si le financement CUS/BENEFRI venait à disparaître. La faculté est d'avis que les ressources budgétaires dont elle dispose ne lui permettent pas de reprendre l'intégralité du financement fédéral de l'Institut dans l'hypothèse où ce financement tarirait dès 2008, et cela quelle que soit la variante de développement envisagée. En particulier, la nouvelle chaire éventuelle ne saurait être destinée à financer les postes de l'Institut, sous réserve de ce qui a été dit ci-dessus de la reprise des enseignements de droit de la santé existants. Cela signifie qu'il serait dès lors nécessaire de trouver ailleurs les moyens destinés à maintenir les ressources minimales qui permettraient à l'Institut de droit de la santé de continuer les activités développées depuis dix ans. Il s'agirait en principe d'un poste partiel de secrétariat (80%), d'un poste partiel de directeur de recherche (70%) et d'un poste partiel de bibliothécaire-documentaliste (50%).

4.5. Faculté des sciences économiques

4.5.1. Contexte

En novembre 2003, le projet de transférer les activités d'enseignement et de recherche en sciences économiques à HEC Lausanne a été abandonné. L'évolution a été suspendue par ce projet, et il convient maintenant de tout entreprendre pour asseoir la Faculté des sciences économiques sur de nouvelles bases.

La Faculté des sciences économiques va adopter dans les années à venir un profil de type Haute Ecole Commerciale (HEC). La formation au niveau du master en psychologie du travail, un point fort de l'Université de Neuchâtel, est maintenue. Il est important qu'un lien fort continue d'exister entre la partie « gestion » et la partie « psychologie du travail » dans la Faculté ; la création d'une chaire de gestion du personnel pourrait constituer ce pont entre les aspects psycho-sociaux et organisationnels de la gestion du personnel.

La statistique joue un rôle important au sein de la Faculté, aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche. De plus, elle est le lien essentiel avec l'Office fédéral de la statistique, le SIDOS et le Panel suisse des ménages. La statistique doit donc être maintenue, voire développée, et il est important qu'elle interagisse davantage avec les sciences humaines et sociales de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Par contre, la sociologie et l'économie régionale n'ont plus vraiment leur place dans cette nouvelle orientation de la Faculté des sciences économiques et sont donc transférées dans la Faculté des lettres et sciences humaines, car les synergies y seront bien meilleures, en particulier dans le cadre de la création de la « Maison d'analyse des processus sociaux » (MAPS).

La situation de l'informatique se définira en coordination avec la Faculté des sciences.

4.5.2. Objectifs

Offre de formation et nombre d'étudiants au niveau du bachelor

La Faculté offre déjà et continuera à offrir un seul bachelor, avec des orientations possibles en troisième année, compatible avec le bachelor de HEC Lausanne.

Offre de formation et nombre d'étudiants au niveau du master et postformation

Pour les masters en gestion, la Faculté coordonnera son offre avec HEC Lausanne et éventuellement HEC Genève. On peut considérer comme acquis qu'un master en « International Business Development » (développement international des affaires) soit offert. Un master qui prépare à la profession de « Chartered Financial Analyst, CFA » (analyste financier certifié) aurait un caractère très novateur, et donc forcément quelque peu spéculatif, mais pourrait être mis en place à titre expérimental, pour vérifier son potentiel de recrutement d'étudiants. Le rectorat souhaiterait que la Faculté étudie la possibilité d'offrir un master en gestion du personnel, pour valoriser de façon optimale les ressources existant en gestion et en psychologie du travail.

Le potentiel en nombre d'étudiants et les ressources à disposition ou pouvant être mises à disposition ne suffisent pas pour que la Faculté organise seule un master en économie politique. La collaboration avec une autre université s'impose. Les compétences en économie politique de la Faculté se concentrent actuellement sur « Politiques économiques » (« Public Policies ») et finances publiques. Elles pourraient être valorisées dans un master bilingue français-allemand, à organiser avec une université suisse-alémanique, de préférence Berne. L'étudiant étudierait une année à Neuchâtel en se concentrant sur « Politiques économiques » (« Public Policies »), et l'autre année à Berne, en étudiant la gestion des collectivités publiques (« Public Administration »), l'ordre n'étant pas imposé.

La formation avancée en statistique doit être maintenue. L'actuelle formation post-grade en statistique devrait donner lieu à un master of Advanced Studies (MAS) ou évoluer en direction d'un master, l'un n'excluant pas nécessairement l'autre.

Formation en informatique

Il est entendu que les professeurs d'informatique doivent assurer les enseignements de base en informatique.

Le rectorat serait favorable à ce que les 4 professeurs d'informatique, 2 en Faculté des sciences et 2 en Faculté des sciences économiques et sociales offrent un master spécialisé orienté vers le traitement (recherche et structuration) des grandes masses de données (data mining in distributed systems). C'est un pari qui devrait être tenté. Le rectorat doute que le potentiel d'étudiants soit suffisant pour offrir un bachelor en informatique, mais la collaboration avec l'Université de Fribourg pourrait constituer une solution.

Planification des chaires de professeur

Listes des chaires et fractions de chaires libres, ou qui se libéreront entre 2005 et 2008

- Management, succession Bruno Bircher, 50% plus 2 CC, 2003
- Statistique, succession Yadolah Dodge, 100%, 2004
- Sciences politiques, succession Ernest Weibel, 100%
- Théorie économique, histoire de la pensée économique, succession Guido Pult, 75%
- Stratégie financière, succession François Béguin, 18.8%, 2006

- Economie régionale, succession Denis Maillat, 100%, 2005
- Total environ 450%

Stratégie de nomination de professeurs

Au total, environ 450% postes de professeur sont ou seront prochainement vacants. Le rectorat espère pouvoir y ajouter 50% de poste, ce qui porterait le total à 500%.

Il faut rapidement renforcer la gestion et repourvoir la chaire de statistique :

- 2 professeurs en gestion
- 1 professeur en statistique

Concernant les deux postes en gestion, on définira trois profils qu'on mettra au concours pour nommer deux professeurs satisfaisant au mieux deux de ces trois profils.

Pour tenir compte de la condition CRUS « trois professeurs pour un master complet », il faudra dans un deuxième temps nommer un professeur proche de la psychologie du travail. Le rectorat préconise la nomination d'un professeur en gestion du personnel, qui pourrait contribuer à la formation aussi bien en gestion qu'en psychologie du travail.

Le profil du cinquième poste sera à définir ultérieurement en fonction des nominations faites et des succès rencontrés par les filières d'enseignement.

Les enseignements en histoire économique, histoire de la pensée économique et sciences politiques devront être organisés en collaboration avec la Faculté des lettres et sciences humaines, qui a également des besoins dans ces domaines ; l'Institut d'histoire pourrait être appelé à contribuer à cette tâche, mais également la chaire transversale à créer dans le cadre du pôle « Maison d'analyse des processus sociaux ».

4.6. Faculté de théologie

Une convention entre les facultés de théologie des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel vient d'être signée. Il faut maintenant l'appliquer et la faire vivre. Dans le cadre de cette convention, deux nouveaux professeurs ont été nommés à l'Université de Neuchâtel, alors qu'un professeur a été nommé à l'Université de Genève et que deux autres postes vacants n'ont pas été repourvus.

Un des quatre professeurs de la Faculté de théologie donnera l'essentiel de ses cours à la Faculté des lettres et sciences humaines, par exemple en enseignant les traditions judéo-chrétiennes.

Les professeurs de théologie pratique de l'Université de Neuchâtel enseigneront cette spécialité au niveau du bachelor, et donc en se déplaçant à Genève et Lausanne. La charge correspondante peut être évaluée à un demi-poste de professeur.

La Faculté consacrera donc l'équivalent de 2.5 postes de professeur pour assurer le module de théologie pratique correspondant à un tiers du master. Pour que le coût financier reste dans des limites acceptables, ce module devrait attirer au moins 15 étudiants débutants chaque année. Même si cet objectif ambitieux est atteint, il faut être conscient que 2.5 chaires à plein temps pour l'équivalent de 10 étudiants plein temps au niveau du master doit rester une situation exceptionnelle dans l'Université.

5. Cadre financier

5.1. Evolution des charges et des revenus

5.1.1. Comptes 1993 – 2003 : évolution des charges et des revenus

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Charges nettes	30.30	29.36	29.07	33.59	33.04	33.66	35.65	37.05	41.13	43.85	40.39
Revenus	31.98	33.00	33.75	32.41	33.34	34.61	34.32	33.21	34.29	35.36	39.87
Fonds de tiers	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	31.30	29.47	29.72	38.38	39.71	43.53
Dépenses totales	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**99.58**	**99.44**	**99.98**	**113.80**	**118.92**	**123.80**

Tableau 6. Evolution des charges et revenus

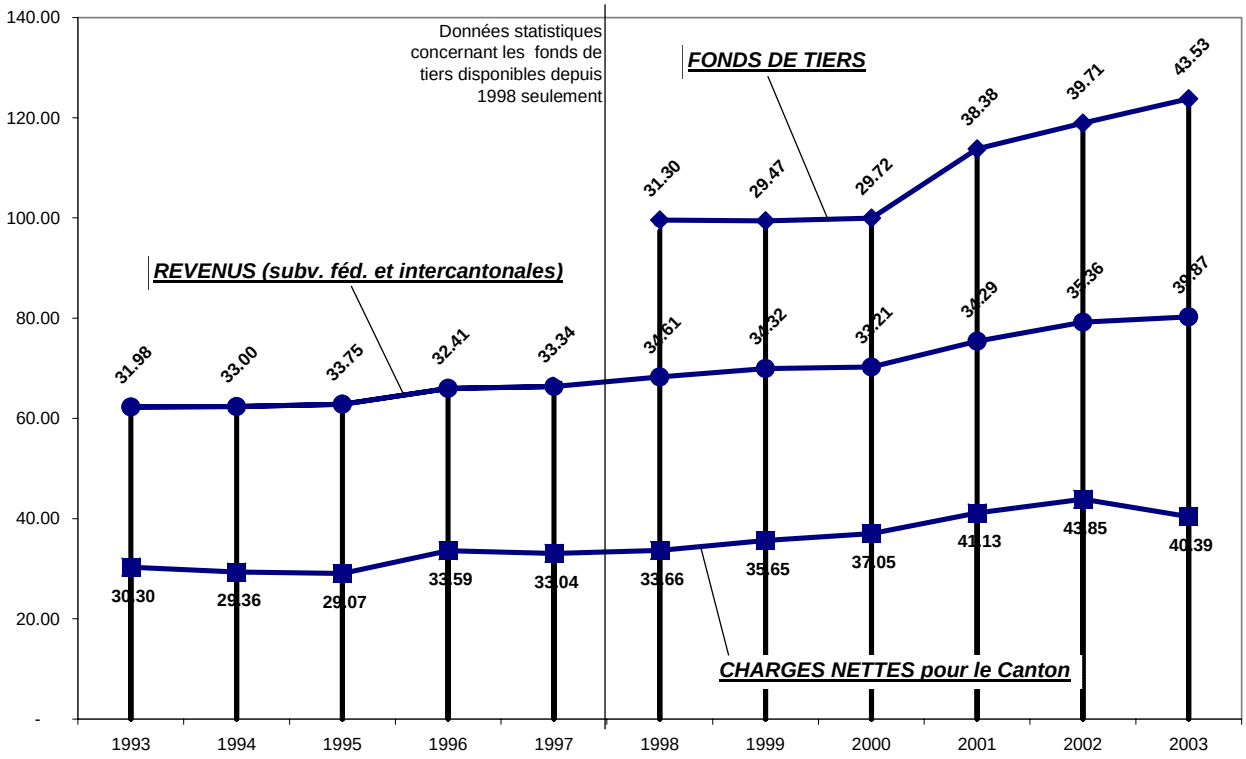

en millions de francs suisses / Source : UniNE

Figure 7. Evolution des charges et revenus

Les « charges nettes » représentent la part cantonale ; les « revenus » représentent les subventions ordinaires acquises de la Confédération, la part des autres cantons, ainsi que le revenu des biens et diverses contributions. Les « fonds de tiers » sont des recettes générées par des projets de recherche et des mandats des professeurs.

Il est à noter que les charges nettes pour la Canton sont en 2003 inférieures à ce qu'elles ont été en 2001.

Aussi réjouissant que soit l'importance et l'accroissement des fonds de tiers, il n'empêche que l'équilibre entre ces ressources liées et les fonds étatiques à libre disposition se pose.

On remarquera que les dépenses totales en 2003 se financent de la façon suivante :

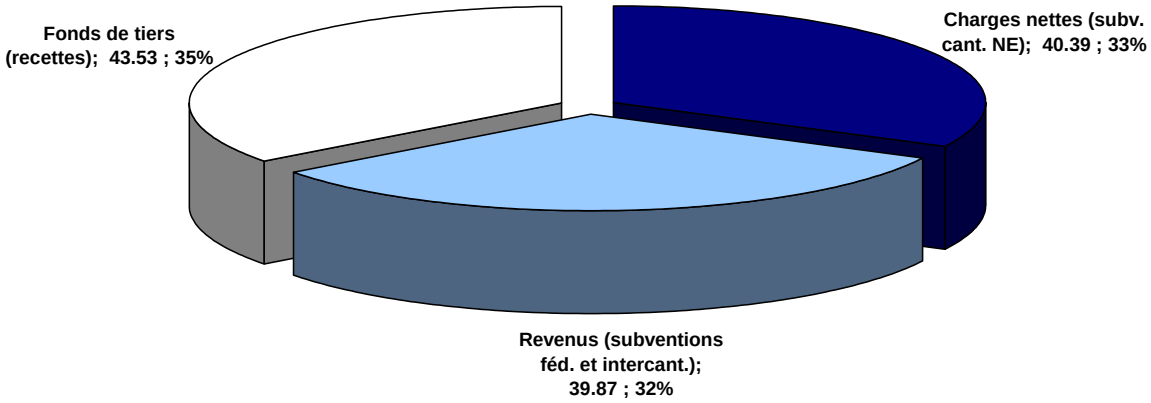

Figure 8. Financement des dépenses

5.2. Principes budgétaires

5.2.1. De l'enveloppe budgétaire « charge brute » à une enveloppe « charge nette »

L'Université a actuellement une enveloppe en « charge brute ». En d'autres termes, l'Université n'a pas de responsabilité dans les revenus. Le Canton de Neuchâtel lui alloue une ligne de crédit de dépenses. En cas de fluctuation des revenus, le déficit ou bénéfice se répercute dans les charges ou dans les revenus du Canton.

Selon certains scénarios de la future Loi fédérale sur les universités, le principe d'autonomie des universités serait imposé et entraînerait l'exigence du passage à un budget de charges nettes. Dans cette hypothèse, les subventions de la Confédération et les contributions des autres cantons seraient versés obligatoirement directement à l'Université. Les avantages et désavantages d'un tel passage à un budget « en charges nettes » sont les suivants :

Avantages

- En cas d'augmentation des subventions fédérales, l'Université a la possibilité d'utiliser l'intégralité des montants à disposition.
- En cas d'augmentation de la recherche, l'Université peut utiliser pleinement le financement des « overheads » pour toute l'Université.
- Possibilité de faire des provisions comptables (fonds spéciaux) entre les exercices. Ces provisions permettent de gérer avec davantage de souplesse et plus efficacement les ressources à disposition. Elles serviront à des actions ponctuelles ou à résorber des déficits éventuels et futurs.
- Les amortissements, actuellement géré par l'Etat de Neuchâtel, ne devraient plus faire partie de l'enveloppe budgétaire de l'Université. Actuellement, ils font partie intégrante de l'enveloppe « charge brute ». Ces amortissements fluctuent considérablement et faussent les résultats globaux de l'Université.

Désavantages

- L'attribution de provisions comptables est actuellement contraire à la loi sur les finances du canton de Neuchâtel.
- Il existe beaucoup d'incertitudes concernant le financement de la Confédération. Les incertitudes portent sur le futur de la FRT (Formation, recherche et technologie), le Plan d'assainissement budgétaire (PAB) et la nouvelle répartition des tâches (RPT).
- Dès 2008, le coût standard par étudiant servira de critère pour le subventionnement. Ce coût standard génère des incertitudes importantes et accroît le risque financier pour le passage d'une enveloppe en « charge brute » à une enveloppe en « charge nette ».

- Le processus de Bologne est au début de sa réalisation. Le nombre d'étudiants qui suivront les masters n'est pas encore connu, ce qui amène une incertitude financière supplémentaire.
- Si l'Université n'est pas mise au bénéfice du principe de correction d'activité pour financer des charges fixes en cas de diminution du nombre d'étudiant ou de la recherche, des déficits pourraient s'accumuler sur plusieurs exercices.

En raison des multiples impondérables exposés ci-dessus, le rectorat n'a pas voulu se déterminer si un budget « en charge brute » ou en « en charge nette » était préférable pour l'Université.

5.2.2. Dépenses en équipements informatiques

Le rectorat propose d'intégrer le budget d'achat des équipements informatiques dans le budget ordinaire annuel, en lieu et place de la pratique actuelle du budget extraordinaire. Cette proposition trouve son fondement dans le fait que les équipements informatiques sont devenus des dépenses courantes de renouvellement au lieu de dépenses extraordinaires. Voici quelques avantages et désavantages qui résulteraient de ce changement :

Avantages

- Les dépenses informatiques sont stables sur les années.
- Le système est grandement simplifié puisqu'il n'y a plus besoin de faire des demandes au Grand Conseil, ce qui aboutit à un gain de temps aussi bien pour les parlementaires que pour l'Université.
- Le Grand Conseil aura plus de temps pour se consacrer aux décisions importantes en matière d'équipements scientifiques lourds et de transformations de bâtiments. Sans les dépenses informatiques, le crédit d'équipement représenterait un ensemble cohérent de l'application de la vision stratégique de l'Université.

Désavantages

- L'enveloppe budgétaire globale, additionnée des coûts d'informatique, va donner l'impression d'un gonflement des coûts de l'Université, alors que cette augmentation budgétaire n'est pourtant qu'un transfert financier entre le crédit d'équipement au budget opérationnel.
- Les dépenses d'équipements informatiques n'auront plus une enveloppe quadriennale, mais une périodicité annuelle. Le budget non dépensé en fin d'année ne pourra pas être reporté à l'année suivante.
- En cas de coupes budgétaires de la Confédération ou du Canton, le montant réservé pour les dépenses informatiques est diminué linéairement ou partiellement.

5.2.3. Taxes d'étudiants

Le rectorat estime que le Conseil d'Etat devrait adapter les taxes d'inscription des étudiants à l'augmentation du coût de la vie par des réajustements annuels répétés de faible importance. Le rectorat est par contre opposé à une augmentation massive de ces taxes, en tout cas tant que le système des bourses d'études n'a pas été réformé en profondeur. A son avis, il serait souhaitable que la Confédération reprenne entièrement à son compte les bourses d'études de niveau universitaire.

Une augmentation importante des taxes d'inscription des étudiants soulèverait les problèmes suivants :

- La hausse devrait pouvoir être compensée pour les bénéficiaires de bourses par l'Office des bourses (155 bénéficiaires de bourses cantonales en 2004).
- La pression augmenterait sur les étudiants, par rapport à la durée des études et à la nécessité de trouver une activité lucrative.
- L'accès aux études à l'Université de Neuchâtel serait plus difficile pour les étudiants étrangers.
- La garantie de la réciprocité d'études quasiment gratuites, comme elle est pratiquée en Europe continentale, pourrait être remise en cause, ce qui rendrait le séjour des étudiants neuchâtelois dans des universités européennes plus coûteux.

- Le risque augmenterait de voir les étudiants modestes arrêter leurs études après l'obtention du bachelor. De ce point de vue, le système de Bologne défavoriserait les étudiants économiquement faibles qui hésiteraient à poursuivre jusqu'au master.
- Les demandes d'exonérations de paiement de la taxe adressées à l'Université augmenteraient (en 2004, 257 étudiants exonérés).

5.3. Plan financier

5.3.1. Charges

	Budget 2005	**Budget 2006**	**Budget 2007**	**Budget 2008**	**Budget 2009**
Budget accordé en 2005	84'103'100	84'103'100	84'103'100	84'103'100	84'103'100
Augmentation statutaire cumulée (0,7 % des salaires)		450'000	900'000	1'350'000	1'800'000
Amortissement supplémentaire par rapport à 2005		255'300	2'275'100	1'211'700	1'583'900
SFM	2'770'000	2'770'000	2'770'000	2'770'000	2'770'000
Observatoire de Neuchâtel	6'500'000	6'500'000	6'500'000	6'500'000	6'500'000
Glossaire des patois de suisse romande (GPSR)		1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000
Institut Romand de recherche et documentation pédagogique (IRDP)		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
CIMENT		1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Bologne		4'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000
Hôtel Pourtalès et immeuble "dialectologie"		250'000	250'000	250'000	250'000
Financement des visions du plan d'intentions		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Total général des charges	**93'373'100**	**105'628'400**	**108'098'200**	**107'484'800**	**108'307'000**

Ce tableau n'est pas indexé au coût de la vie.

Tableau 7. Prévision de l'évolution des charges brutes

L'augmentation des amortissements correspond à notre plan d'amortissement pour les cinq prochaines années. Ces amortissements sont gérés en fait par le Service des Finances de l'Etat de Neuchâtel. L'augmentation statutaire correspond à la promotion salariale des employés de l'Université.

Dans un esprit prospectif, nous avons jugé important de faire apparaître dans le budget les sommes nécessaires pour intégrer dans l'Université le Forum Suisse des Migrations (SFM), l'Observatoire cantonal, le Glossaire des patois de la Suisse romande et l'Institut Romand de recherche et documentation pédagogique, même si aucune décision n'a encore été prise, en particulier pour les deux derniers nommés.

La réalisation de la Déclaration de Bologne amènera des coûts supplémentaires importants estimés à 4 millions de francs par année, par analogie aux estimations faites par d'autres universités suisses.

L'acquisition récente de deux nouveaux bâtiments implique une augmentation des frais de fonctionnement de 250'000 francs par année. Ces locaux servent à héberger le rectorat et les service administratifs centraux, ainsi que l'Institut de dialectologie.

Un montant de 2,5 millions de francs a été ajouté pour la réalisation du plan d'intention et des visions stratégiques de l'Université.

5.3.2. Revenus

	Budget 2005	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009
Revenus de base	39'922'000	40'142'000	39'945'000	39'946'000	39'947'000
Augmentation des subventions fédérales pour l'amélioration du taux d'encadrement dans les sciences humaines	*	740'000	1'357'000	1'357'000	1'357'000
Glossaire des patois de Suisse romande (GPSR), subvention de l'ASSH		1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Subvention des cantons romands du glossaire des patois (CIIP)		300'000	300'000	300'000	300'000
SFM		2'100'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000
Observatoire de Neuchâtel	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Institut Romand de recherche et documentation pédagogique (IRDP)		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
CIMENT		1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Total des revenus	**44'922'000**	**52'782'000**	**53'202'000**	**53'203'000**	**53'204'000**

Ce tableau n'est pas indexé au coût de la vie.

** L'augmentation des subventions fédérales pour l'amélioration du taux d'encadrement de 2004 à 2005 se monte à CHF 592'000. Cette augmentation est déjà incluse dans le montant de CHF 39.9 millons des revenus généraux 2005.*

Tableau 8. Prévision de l'évolution des revenus bruts

Nous avons intégré les augmentations des subventions fédérales. Pour les taxes des étudiants, nous nous sommes basés sur une augmentation du nombre des étudiants d'un pourcent par année. Les autres revenus supplémentaires proviennent de l'intégration des institutions externes susmentionnées.

5.3.3. Excédents de charges du compte de fonctionnement

	Budget 2005	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009
Différence charges / revenus	48'451'100	52'846'400	54'896'200	54'281'800	55'103'000

Ce tableau n'est pas indexé au coût de la vie

Tableau 9. Prévisions de l'excédent de charges

L'augmentation de l'excédent des charges provient du financement du plan d'intentions, des augmentations statutaires du personnel, de l'augmentation des amortissements et de l'intégration des institutions externes. Pour les institutions externes, du point de vue financier, c'est une opération majoritairement neutre pour le canton de Neuchâtel, car ces opérations s'effectueront essentiellement par transfert budgétaire des autres services de l'Etat à l'Université.

6. Abréviations

6.1. Par domaine

6.1.1. Université de Neuchâtel

Facultés

FD	Faculté de droit
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FS	Faculté des sciences
FSE(S)	Faculté des sciences économiques (et sociales)
FT	Faculté de théologie

Instituts, chaires, services, domaines

CD	Centre de dialectologie
CEMAJ	Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits
CHYN	Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel
CLA	Centre de linguistique appliquée
ComLab	« Common Laboratory » - laboratoire commun CSEM – IMT
GPA	Groupe de psychologie appliquée
ICH	Institut de chimie
IDS	Institut de droit de la santé
IE	Institut d'ethnologie
IGG	Institut de géographie
IHAM	Institut d'histoire de l'art et de muséologie
IIUN	Institut interfacultaire d'informatique
IJC	Institut de journalisme et communication
ILCF	Institut de langue et civilisation françaises
ILF	Institut de littérature française ????
IM	Institut de mathématique
IMT	Institut de microtechnique
IP	Institut de psychologie
IPh	Institut de physique
IRER	Institut de recherches économiques et régionales
LTLP	Laboratoire de traitement du langage et de la parole
MAPS	Maison de l'Analyse des Processus Sociaux
PRN	Pôle de recherche national
SITEL	Service informatique et télématique

Autres institutions liées à l'Université

CIES	Centre international d'étude du sport
CRLHP	Centre romand de logique, d'histoire et philosophie des sciences
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
IPLSR	Institut du patrimoine linguistique de la Suisse romande
IRDP	Institut romand de recherche et de documentation pédagogique
LEA	Laboratoire européen associé
ON	Observatoire cantonal (appelé aussi Observatoire neuchâtelois))
MEN	Musée d'ethnographie de Neuchâtel
MIH	Musée international d'horlogerie
PSM	Panel suisse des ménages
SFM	Swiss Forum for Migration and Population Studies – Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
SIDOS	Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales

Corps professoral et corps enseignant

Ass	assistant
CC	chargé de cours
CE	chargé d'enseignement
DR	directeur de recherche
MAss	maître-assistant
PA	professeur associé
PAss	professeur assistant
PB	professeur boursier
PD	privat-docent
PE	professeur extraordinaire
PI	professeur invité
PO	professeur ordinaire

6.1.2. Hautes écoles universitaires

EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ-EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
HEC	Haute école commerciale
HEG	Haute école de gestion
HEP-BEJUNE	Haute école spécialisée Berne-Jura-Neuchâtel
HES	Haute école spécialisée
IUED	Institut universitaire d'études du développement
USI	Université de Suisse italienne

6.1.3. Institutions officielles

Confédération

CTI	Commission pour la technologie et l'innovation (OFFT)
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation et de la technologie
OFS	Office fédéral de la Statistique
RPT	Nouvelle répartition des tâches
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie

Canton de Neuchâtel

DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
LU	Loi sur l'Université
PAB	Plan d'assainissement budgétaire

Institutions suisses

CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses

Institutions universitaires intercantonales

AZUR	Triangle Azur : Réseau des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel
BENEFRI	Réseau des universités de Berne – Neuchâtel – Fribourg
CIMENT	Centre inter-universitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnologie EPFL-UniNE

Institutions gouvernementales intercantonales

CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique

Autres institutions

ASSH	Académie suisse des sciences humaines
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
AUF	Agence universitaire de la francophonie
CHIPP	Institut suisse de physique des particules
ESM	Ecole suisse de la magistrature
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
GRAL2	Groupe de référence universitaire pour l'enseignement de l'allemand, langue 2

6.1.4. Autres abréviations

BA	Bachelor
CEP	Certificat d'Education Physique
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
ECTS	European Credit Accumulation and Transfer System
EPT	Equivalent plein temps
FAME	Financial Asset Management and Engineering
FRT	Formation, recherche et technologie
MA	Master
MAS	Master of Advanced Studies
NCCR	National Center of Competence in Research
PP	Pilier principal
PS	Pilier secondaire
UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de recherche

6.2. Par ordre alphabétique

A

Ass	assistant
ASSH	Académie suisse des sciences humaines
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
AUF	Agence universitaire de la francophonie
AZUR	Triangle Azur : Réseau des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel

B

BA	Bachelor
BENEFRI	Réseau des universités de Berne – Neuchâtel – Fribourg

C

CC	chargé de cours
CD	Centre de dialectologie
CE	chargé d'enseignement
CEMAJ	Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits
CEP	Certificat d'Education Physique
CHIPP	Institut suisse de physique des particules
CHYN	Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel
CIES	Centre international d'étude du sport
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique
CIMENT	Centre inter-universitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnologie EPFL-UniNE
CLA	Centre de linguistique appliquée

ComLab	« Common Laboratory » - laboratoire commun CSEM – IMT
CRLHP	Centre romand de logique, d'histoire et philosophie des sciences
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation (OFFT)
CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale

D

DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
DR	directeur de recherche

E

ECTS	European Credit Accumulation and Transfer System
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
ESM	Ecole suisse de la magistrature
ETHZ-EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich

F

FAME	Financial Asset Management and Engineering
FD	Faculté de droit
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRT	Formation, recherche et technologie
FS	Faculté des sciences
FSE(S)	Faculté des sciences économiques (et sociales)
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
FT	Faculté de théologie

G

GPA	Groupe de psychologie appliquée
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
GRAL2	Groupe de référence universitaire pour l'enseignement de l'allemand, langue 2

H

HEC	Haute école commerciale
HEG	Haute école de gestion
HEP-BEJUNE	Haute école spécialisée Berne-Jura-Neuchâtel
HES	Haute école spécialisée

I

ICH	Institut de chimie
IDS	Institut de droit de la santé
IE	Institut d'ethnologie
IGG	Institut de géographie
IHAM	Institut d'histoire de l'art et de muséologie
IIUN	Institut interfacultaire d'informatique
IJC	Institut de journalisme et communication
ILCF	Institut de langue et civilisation françaises
ILF	Institut de littérature française ????
IM	Institut de mathématique
IMT	Institut de microtechnique

IP	Institut de psychologie
IPh	Institut de physique
IPLSR	Institut du patrimoine linguistique de la Suisse romande
IRDP	Institut romand de recherche et de documentation pédagogique
IRER	Institut de recherches économiques et régionales
IUED	Institut universitaire d'études du développement

J

K

L

LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
LEA	Laboratoire européen associé
LTLP	Laboratoire de traitement du langage et de la parole
LU	Loi sur l'Université

M

MA	Master
MAPS	Maison de l'Analyse des Processus Sociaux
MAS	Master of Advanced Studies
MAss	maître-assistant
MEN	Musée d'ethnographie de Neuchâtel
MIH	Musée international d'horlogerie

N

NCCR	National Center of Competence in Research

O

OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation et de la technologie
OFS	Office fédéral de la Statistique
ON	Observatoire cantonal (appelé aussi Observatoire neuchâtelois)

P

PA	professeur associé
PAB	Plan d'assainissement budgétaire
PAss	professeur assistant
PB	professeur boursier
PD	privat-docent
PE	professeur extraordinaire
PI	professeur invité
PO	professeur ordinaire
PP	Pilier principal
PRN	Pôle de recherche national
PS	Pilier secondaire
PSM	Panel suisse des ménages

Q

R

RPT	Nouvelle répartition des tâches

S

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie

SFM	Swiss Forum for Migration and Population Studies – Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
SIDOS	Service suisse d'information et d'archivage des données pour les sciences sociales
SITEL	Service informatique et télématique

T

U

UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de recherche
USI	Université de Suisse italienne

V

W

X

Y

Z